

Lapyre

Z  
9

— Une nouvelle église va être construite à Tocane-Saint-Apre. Elle est appelée à remplacer une des plus anciennes églises du Périgord qui, détruite et reconstruite à différentes époques, remarquable autrefois par son sanctuaire, ne l'est plus aujourd'hui que par ses ruines.

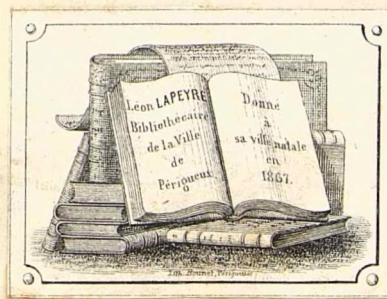
Arnaud de Fayolle, à l'exemple de ses ancêtres, en fut en 1054 le dernier fondateur. La paroisse s'appelait alors *Touscane*, mais plus communément et plus anciennement, *Notre-Dame-de-Perdus* (*de perduccio*), à cause d'une chapelle de ce nom dédiée à la Vierge, en grande vénération dans toute la contrée, et d'une renommée telle que, de toutes parts, les plus grands seigneurs venaient, dit la chronique, *Le jour et feste Notre-Dame my-aoust en icelle confrérie se faire eslire par devocation roy, reyne, empereur, comte et autres officiers.*

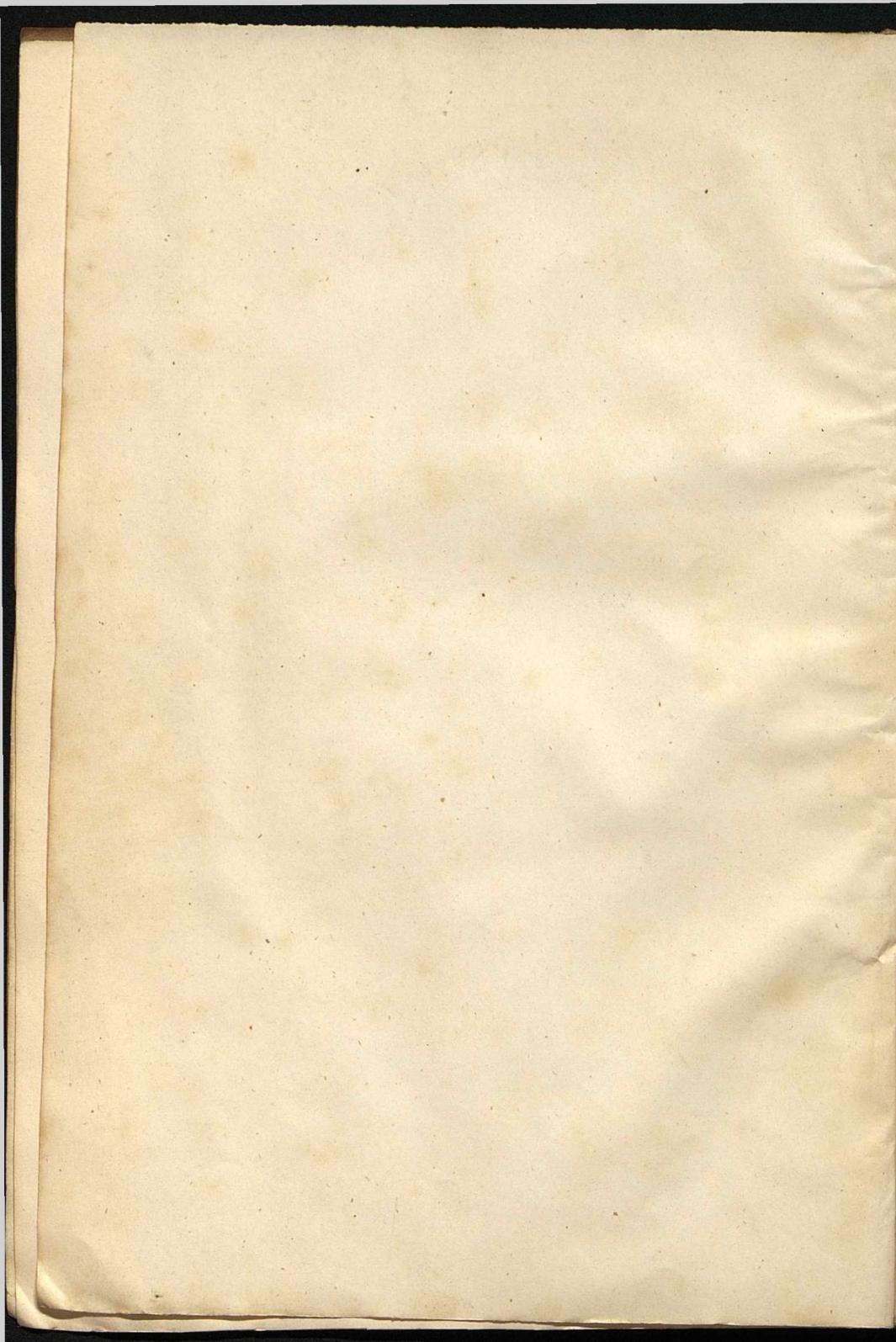
La tradition, appuyée de quelques usages encore usités le jour de Pâques, veut que cette chapelle ait existé sur la berge gauche de la Drône, en aval du joli pont construit par la petite voirie, à quelques mètres de l'ancien pont romain dont les vestiges effluèrent le sol du lit de la rivière.

Quelle fut l'origine, quelle fut la fin de cette chapelle ? Les traditions varient à ce sujet. Notre docte et infatigable archiviste, M. Dessalles, nous indiquera sans doute la plus vraisemblable lorsque tous les documents de la province auront passé sous ses yeux.

La nouvelle église occupera, au nord de la ville, l'angle formé par la route départementale n° 9 et 7, et le chemin de grande communication n° 54. Les fouilles nécessitées en 1844 pour l'établissement de cette dernière voie, mirent à jour les débris d'une vaste construction romaine, qui, suivant le savant M. de Mourcin, fut une riche villa, à en juger par le luxe de son pavé, de ses mosaïques et de ses thermes. D'après le même auteur, les nombreux tombeaux en pierre qui recouvrent aujourd'hui cet espace seraient d'une époque postérieure ; la richesse des objets qu'on y trouve et principalement celle des armes offensives attestent un cimetière privé, n'ayant appartenu qu'à l'opulent possesseur de ce sol. Il est à croire que les travaux qui vont s'exécuter amèneront de nouvelles découvertes.

1855, Ecole de Nîmes, 11 décembre.





Fayolle

# GÉNÉALOGIE

HISTORIQUE

DE LA MAISON

DE FAYOLLE,

*EXTRAITE du tome X du Nobiliaire universel  
de France, par M<sup>r</sup>. DE SAINT-ALLAIS.*

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE BÉRIGUEUX

PZ 2739

PARIS,

VALADE, IMPRIMEUR DU ROI ET DE MADAME,  
RUE COQUILLIÈRE, N<sup>o</sup>. 27.

1817.

BPZ 2769

c

БЕЗОДАНИЕ

БЕЗОДАНИЕ

ИСЛАМ АЛ МА

БЕЗОДАНИЕ

БЕЗОДАНИЕ

БЕЗОДАНИЕ БЕЗОДАНИЕ

БЕЗОДАНИЕ БЕЗОДАНИЕ

БЕЗОДАНИЕ

---

# GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

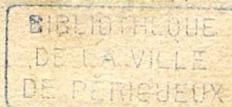
---

## DE FAYOLLE.

---

**FAYOLLE.** Ancienne maison , originaire du Périgord , où elle existait dès le milieu du XII<sup>e</sup>. siècle , avec la qualité de chevalier ; elle a toujours tenu un rang distingué parmi les premières maisons de cette province , et s'est rendue recommandable , dans tous les tems , par ses services et ses alliances. Elle a encore le rare avantage de conserver la terre de son nom (aujourd'hui érigée en marquisat) , dont elle prouve la possession , sans interruption , depuis près de 700 ans.

Elle a contracté des alliances avec les meilleures maisons de la province , telles que celles d'Abzac de la Douze , d'Arlot de Frugie , d'Arnaud , de Saint-Astier , d'Audax , d'Aydie , du Barry , de la Baume-Forsac , de Bayly-de-Razac , de Bernard , de Birac , de la Brousse ou Brosse , de Brun , de Carbonnières , de Chabans , de Châtillon , de Faydit , de Foucaud-de-Pontbriant , de Galard , de Gontaut-de-Biron , de Grimoard-de-Frâteaux , d'Hélie , ou des Hélies , de la Garde-Saint-Angel , de Lambertie-de-Menet , de Lur-Saluces , de Malet , de Mellet , de la Mothe , de la Place , de la Porte , de Ségur , de Solier , de Solmignac-de-Bellet , de Taillefert , de Talleyrand-Périgord , de Vernode , du Vigan , de Vigier , d'Ymons , ou des Ymons , etc. Ses premiers degrés sont formés de sujets presque tous décorés de la chevalerie , et sa filiation remonte à :



I. Pierre de FAYOLLE, 1<sup>er</sup>. du nom, chevalier, fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage du château de Fayolle, et souscrivit seul, ou avec ses enfants, plusieurs chartes de donations faites à cette abbaye, vers le milieu du XII<sup>e</sup>. siècle, il lui fit don lui-même, entr'autres choses, d'une terre et d'un pre, situés au bout de l'écluse des moulins de Perdus (1), par acte passé au château de Fayolle, du tems d'Hélie, abbé de Chancelade (entre 1143 et 1168).

Le même Pierre de Fayolle, Hélie, Pierre et Bernard, ses fils, firent donation, à la même abbaye, d'un septier de froment, mesure de Fayolle, avec laquelle on vend et on achète à Perdus, sur le domaine d'*Ermember*, situé entre les deux bourgs de Perdus ; cette donation fut faite entre les mains de Geraud II, abbé de Chancelade (entre 1168 et 1189), en présence d'Utier de Saint-Astier, et d'Hélie, de Bernard et Seguin de Chasseneuil, chevaliers. Il assista, comme témoin, avec Hélie de Fayolle, chevalier, son fils, à une donation faite à la même abbaye par Geoffroy de Saint Astier. On ignore l'année de sa mort ; il laissa de sa femme, dont on ne connaît pas le nom :

- 1<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle, chevalier, nommé dans plusieurs chartes de Chancelade ;
- 3<sup>o</sup>. Bernard de Fayolle, hospitalier, ou chevalier de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (2) ;
- 4<sup>o</sup>. Gerald, ou Geraud de Fayolle, religieux de Chancelade, et prieur de la Fayotte, au diocèse de Bordeaux.

## II. Hélie de FAYOLLE, 1<sup>er</sup>. du nom, chevalier, sous-

(1) *Perdus*, en latin, *de Perducio*, est l'ancien nom de la paroisse de Tocane, dans laquelle est situé le château de Fayolle.

(2) La tradition nous apprend que Bernard de Fayolle ayant eu, dans le partage avec ses frères, une portion de la seigneurie de Fayolle, y fit bâtir une église, et donna le tout à son Ordre (aujourd'hui l'Ordre de Malte), qui possède encore une tenance en directe, dans laquelle est une ancienne église, avec titre de petite paroisse, sous le nom de Chantegeline : cet objet est enclavé dans le marquisat de Fayolle, est soumis à sa justice, et paraît en avoir été démembré.

crivit plusieurs donations faites à Chancelade , entr'autres celle que fit , en l'année 1187 , Geoffroy de Saint-Astier , de tout ce qu'il avait droit de posséder sur les trois quarts du moulin de Sales (*de Salas*) , et ses dépendances , sous la réserve de neuf septiers de froment , mesure de Fayolle . Au pied de cette donation est la ratification qui en fut faite par Rambergue , femme dudit de Saint-Astier , à laquelle Hélie de Fayolle , chevalier , fut aussi présent . Il fut donné en 1175 , avec plusieurs autres chevaliers , pour garant d'une donation faite à la même abbaye , par Hélie et Bernard de Montancès . Il fit donation , vers le même tems , à cette abbaye , conjointement avec Pierre et Bernard de Fayolle , ses frères , de deux septiers de froment , avec de l'huile , des œufs , des fromages et du poisson , en assez grande quantité , pour que tous les religieux en eussent assez pour prendre leur réfection le quatrième dimanche après Pâques . Enfin , il est nommé , avec Pierre , son fils , dans une donation faite à l'abbaye de Cadoin , par Guillaume d'Urtiget . On ne connaît pas l'époque de sa mort ; il laissa de sa femme , dont on ignore le nom , au moins deux fils , qui sont :

- 1<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle , chanoine régulier , et sous-diacre à Chancelade , nommé dans le cartulaire de cette abbaye .

Guillaume de Fayolle , qui sousscrivit un charte portant donation à l'abbaye de Vaux , en 1201 , peut avoir été frère des précédents .

III. Pierre DE FAYOLLE , II<sup>e</sup> du nom , fut témoin , avec Hélie de Fayolle , son père , Aimar de la Barde et autres , d'une donation faite à l'abbaye de Cadoin , par Guillaume d'Urtiget et ses fils (*Cartulaire de Cadoin* , fol. 19 , r<sup>o</sup> ).

*Nota.* Cette donation est sans date ; mais comme elle est placée immédiatement après une autre donation faite sous l'épiscopat d'Adémar , évêque de Périgueux (entre 1187 et 1197) , on doit supposer qu'elle est du même tems , ou peu après , c'est-à-dire , environ l'an 1200 . Cette donation est le seul fait que l'on connaisse jusqu'à présent sur le degré de Pierre II .

Il est fait mention du repaire de Fayolle dans un acte

*Le nom de cette don de l'abbaye était rebattu à la maison de Fayolle, où il fut la propriété obligatoire de faire abstinence ce jour-là, aux conditions suivantes :  
Parfumier.*

passé devant Guillaume Brunet, maire du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, au mois de janvier 1222; mais le propriétaire de ce repaire, qui était peut-être alors Pierre II, n'y est pas nommé. On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants. On juge, d'après le rapprochement des tems, qu'il a pu être père d'Hélie de Fayolle, qui suit.

IV. Hélie DE FAYOLLE, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut un des quatorze chevaliers qui signèrent et jurèrent de faire observer le contenu d'une charte d'Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, écrite en idiome périgourdin, l'an 1244, portant établissement d'un port sur la rivière de l'Isle, et règlement des droits de péage.

C'est peut-être à lui que doit se rapporter un acte daté du 8 des ides (6) de décembre 1252, portant cession du domaine de la Jaucelinie, faite par Hélie Vigoros et Arnaud de Montancès, son fils, damoiseaux, en faveur d'Hélie Lunaud; ils exceptèrent de la cession, entr'autres choses, cinq deniers et une obole de rente, due au seigneur de Fayolle.

On ne connaît pas le nom de sa femme, et on lui donne pour enfants :

1<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle, qui suit ;

2<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle, qualifié chevalier de Clermont dans un acte de la fin du XIII<sup>e</sup>. siècle, est regardé comme l'auteur de la branche de Fayolle de Clermont, qui sera rapportée ci-après ;

3<sup>o</sup>. Guillaume de Fayolle, prieur de Saint-Avit, aujourd'hui du diocèse de Sarlat, est nommé dans des actes de 1269, 1271 et 1272 ;

On trouve, vers le même tems, Ulbaud de Fayolle, père d'un autre Ulbaud, en 1266 (*archiv. de l'abbaye de Graudmont*), et Vesian de Fayolle, nommé dans un acte de 1267 (*Bibl. du Roi*).

V. Hélie DE FAYOLLE, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut témoin avec plusieurs autres seigneurs, d'un hommage rendu le 19 mars 1276 (v. st.), à Marguerite de Turenne, dame de Bergerac et de Gensac, par Gaston de Gontaut, seigneur de Badesol (*Arch.*

*de Pau*). Il assista comme témoin , avec messire Armand de Taillefer , chevalier , et autres , au testament d'Hélie Prévôt , fils de M. Armand Prévôt , seigneur de la Force , de l'an 1292. Il rendit hommage en 1300 , à Hélie de Talleyrand , comte de Périgord , il prend dans cet acte , la qualité de chevalier ; ainsi que dans son testament , daté de la veille de Saint-Etienne 1317 , fait en présence d'Hélie de Saint-Astier . (*MSS. de M. de Lambertie*). Il avait épousé une dame nommée Marguerite , dont il eut :

- 1<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle , IV<sup>e</sup> du nom , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Seguin de Fayolle , abbé de Brantôme , en 1326 , 1333 , 1335 , et 1339 ;
- 3<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle , prieur de Montignac , vivait encore en 1334 ;
- 4<sup>o</sup>. Alais de Fayolle , nommée dans le testament de son père , en 1317 ;
- 5<sup>o</sup>. Marguerite Fayolle , mariée avant l'an 1311 , en présence de son père , avec Geoffroy ( ou Grimoard ) , de la Brande , damoiseau de Montagrier , dont elle était veuve en 1314 , et vivait encore en 1330 ;
- 6<sup>o</sup>. Maxime ou Maximine de Fayolle , avait épousé avant 1316 , Raimond Ymon , damoiseau . (*MSS. de M. de Lambertie*).

On trouve dans le même tems Raimond de Fayolle , qualifié chevalier seigneur de Vernode , qui était homme d'armes en 1338. Il servait en 1339 , sous Jean , roi de Bohême , lieutenant-général du roi de France en Gascogne ; et rendit hommage de la seigneurie de Vernode , en 1340.

Guillaume de Fayolle , damoiseau , seigneur de Brénac , demeurant à Montignac , en Périgord , souscrivit un acte de l'an 1333.

VI. Hélie DE FAYOLLE , IV<sup>e</sup> du nom , seigneur de Fayolle , stipula pour Marguerite de Fayolle , sa sœur , veuve de Geoffroy de la Brande , damoiseau , dans une vente qu'elle fit de certaines rentes , qu'elle déclara lui avoir été constituées par feu Hélie de Fayolle , son père ; cet acte fut passé au repaire noble de Fayolle , l'an 1330. Il rendit hommage , la même année , à Archambaud IV.

comte de Périgord , pour les biens qu'il possédaït , provenant de la maison d'Hélie , et pour ceux qui avaient appartenu autrefois à Hélie le gendre (*génériſ*). Enfin il fit son testament en 1334 , dans lequel il prend la qualité de chevalier , et rappelle Hélie de Fayolle , son père ; il institue Gérard , son fils , son héritier universel , et nomme ses exécuteurs testamentaires , Seguin , abbé de Brantôme , et Pierre , prieur de Montignac , ses frères.

Il avait épousé Marguerite de Saint-Astier , sœur de Raimond de Saint-Astier , et fille d'Eblon de Saint-Astier , III<sup>e</sup> du nom , seigneur de Montancès , et de Marguerite de Talleyrand-Périgord , fille d'Archambaud II , comte de Périgord ; elle était veuve en 1337. Il en eut onze enfants , qui sont :

1<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle , dont on ignore la destinée.

2<sup>o</sup>. Gérard , ou Géraud de Fayolle , qui suit ;

3<sup>o</sup>. Grimon ou Grimond , nommé aussi Grimoard de Fayolle , chevalier , est connu par plusieurs actes depuis l'an 1340 , jusqu'en 1364. Il acquit une rente avec Gérard de Fayolle , son frère , la veille de Pâques 1343 ; et le lundi après la Pentecôte 1347 , il fit une acquisition de Grimoard de Vernode ; il acquit aussi , par acte daté avant la Saint-Barnabé , même année , des rentes de Gerald , fils de feu Etienne de Chasseneuil , damoiseau , et d'Agnès de Sufferte ; il souscrivit le 7 des Calendes de novembre (26 octobre) 1350 , avec Guy , fils de feu noble Gérard de la Brande , et Arnaud de Feydit , damoiseau , un contrat de vente , consenti par Pierre de Montardit , fils de feu Itier de Montardit , damoiseau , en faveur de Pierre de la Mothe , fils de feu Arnaud de la Mothe , damoiseau de Vernode. Il servait , avec la qualité de chevalier , en 1354 , dans les guerres du Limosin et du Périgord , sous le gouvernement de Renaud de Pons , sire de Montfort , capitaine pour le Roi ès pays , situés , par deçà la Dordogne , suivant trois quittances qu'il donna à Jean Chauvel , trésorier des guerres , des gages de lui , de sept écuyers , et de seize sergents à pied de sa compagnie ; la première de 162 livres 5 sols tournois , datée de Limoges , le 15 mai

1354; la deuxième de 101 livres 5 sols, le 15 juin même année ; et la troisième de 73 livres 12 sols 6 deniers, datée aussi de Limoges, le 5 septembre 1354. (*Ces trois quittances, dont deux sont scellées de son sceau, sont conservées à la Bibliothèque du Roi*). Le 3 des ides de novembre (11) de la même année 1354, il fit le rachat d'un pré, situé sur la rivière de Tocane, joignant le pré de la Cure et terres de Gerard de Fayolle, son frère ; ce pré avait été vendu l'an 1313, par feu noble seigneur Hélie de Fayolle, chevalier, son père, à Hélie de Bret, de Montagrier. Il reçut, le 16 des calendes de janvier (17 décembre) 1354, une donation de Guillaume de la Coste, en présence de messire Pierre de la Faye ; enfin, il fit un accord, en 1364, avec Guy de Raymond, et Marguerite de la Mothe, sa femme.

Il avait épousé, par contrat passé, la veille de Saint-Remi 1340, Marguerite de Bermond, fille d'Hélie de Bermond, chevalier de Saint-Maigrin, en Saintonge, en présence de noble Hélie Flamenc, chevalier seigneur de Bruzac. On ignore s'il en eut des enfants ;

- 4<sup>e</sup>. Poncet de Fayolle, chevalier;
- 5<sup>e</sup>. Fortanier de Fayolle, chevalier, fit un accord avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac en 1378 ; il avait épousé Jeanne de Saint-Astier, dame de Montancès, dont il n'eut pas d'enfants ;
- 6<sup>e</sup>. Olivier de Fayolle, religieux à Brantôme ;
- 7<sup>e</sup>. Pierre de Fayolle, religieux à Tourtoirac ;
- 8<sup>e</sup>. Séguin de Fayolle, religieux à Chancelade ;
- 9<sup>e</sup>. Marie de Fayolle, religieuse à l'abbaye de Ligueux.
- 10<sup>e</sup>. Alais de Fayolle, se maria deux fois, 1<sup>o</sup>. avec N.... de Saint-Clar, dont elle eut Philippe de Saint-Clar, chevalier de la ville de Bergerac, 2<sup>o</sup>. avec Bertrand de Solier (*de Solerio*), damoiseau de Razac, dont elle était veuve en 1374 ;
- 11<sup>e</sup>. Marguerite de Fayolle, dont on ignore le sort.

Marguerite de Saint-Astier, leur mère, passa un acte, au mois de juillet 1337, dans lequel, tant pour elle que pour ses enfans, elle donna à

prendre à Seguin de Fayolle , abbé de Brantôme , certaines sommes , que feu Raimond de Saint-Astier , son frère , devait au même Séguin , sur des rentes dépendantes du château de Fayolle.

VII. Gérard DE FAYOLLE , nommé aussi *Giraut et Geraud* , écuyer seigneur de Fayolle , etc. , capitaine de la ville de Saint-Astier , fut institué héritier universel par le testament d'Hélie son père , de l'an 1334. Il acquit avec noble Grimond de Fayolle , une rente ci-devant constituée , la veille de Pâques 1343. Le roi Philippe de Valois lui fit don , à la supplication de Giraut de Vallbeon , écuyer , capitaine du lieu de Saint-Astier , par lettres datées de la Robardièrre , au mois de novembre 1349 , de 100 livres de rente annuelle , à prendre sur les revenus et héritages qui avaient appartenu à Aymeric et Etienne Sabrion (ou Sabarion) , et qui avaient été confisqués pour cause de forfaiture. Le Roi motive ainsi le don qu'il en fait : « en recompensacion des bons et agreeables services , qu'il nous avait faiz en nos guerres , » et des fraiz , pertes et domages , que pour le fait » d'icelles , a soustenuz , espécialment en la prise du » lieu de Saint-Astier , lequel est de nouvel remis et re- » tournez à nous et à nostre obéissance , si comme il » nous a esté tesmoigné par gens dignes de foy , etc. » (*Trésor des Chartes , registre 78 , fol. 18 , n°. 38* ). »

Arnaud d'Espagne , seigneur de Montespan , capitaine et sénéchal du Périgord et du Quercy , lui fit don , le 27 » août 1351 « de tout le droit que le Roi avait et pou- » vait avoir ez bourgs et paroisses de Perdus et de Men- » signac , soit *communs* , ou autres choses , hors sou- » veraineté et ressort , pour les agréables services qu'il » avait faits au tems passé , au Roy , et pour la peine qu'il » a prise à recouvrer la ville de Saint-Astier , que les » ennemis detenoient , et à la garde dudit lieu de St-A- » tier , et pour la peine qu'il a mise à la conclusion de » certains traités faitz au profit du Roy , etc. » Au pied des lettres de cette donation , qui sont datées de Péri- gueux , le 27 août 1351 , est la ratification qui en fut faite par le roi Jean , qui en outre permit au même Gé- rard de Fayolle , de faire mettre des fourches patibu- laires dans la paroisse de Mensignac , *afin qu'il appa- risse qu'il l'en a fait seigneur haut justicier* : cette ratifica-

tion est datée du mois de février 1353 , enregistrée en la chambre des comptes, la même année. (*Trésor des Chartes, registre 82 , n°. iiii/xx (80).*

Il transigea , par acte passé le 4 des nones (4) de juillet 1351 , dans lequel il se qualifie écuyer , fils et héritier de feu Hélie de Fayolle , chevalier , avec les religieux de Chancelade , pour raison de trois septiers de froment de rente , donnée autrefois *par ses auteurs* , à la même abbaye , à prendre sur les fonds qu'ils possédaient aux environs de Perdus et Notre-Dame de Perdus ; il se reconnaît , par cet acte , débiteur de certains arrérages , et prend des termes pour leur payement. Il fit une acquisition , le samedi après la Saint-Barnabé 1361 , d'Hélis de Goyas , fille de feu Hélie de Goyas , chevalier de Montagrier. Il vivait encore en 1367 , et continuait de prendre la qualité d'écuyer , suivant un bail à sens qu'il consentit le 5 des calendes de mars ( 25 février ) de la même année , au nom de Rainonde de Faydit , sa femme.

Il avait épousé noble Raimonde de Feydit , ou Faydit , issue d'une ancienne famille noble de Montagrier , alors veuve d'Aymeric Salomon , dont elle avait eu une fille nommée Judith Salomon , qui étant morte avant sa mère , celle-ci en était devenue héritière. Elle survécut à son mari , suivant un acensement qu'elle fit au nom de noble Jean de Fayolle , damoiseau son fils , le 7 des ides (7) de juin 1375. Elle en fit un autre au même titre , de biens situés dans la paroisse de Saint-Astier , le 16 septembre 1379.

Il laissa entr'autres enfants :

1<sup>o</sup>. Jean de Fayolle , qui suit ;

2<sup>o</sup>. Raimond de Fayolle , énoncé frère de Jean , dans un acte de l'an 1369 , mourut *ab intestat* , et sans enfants , après l'an 1379. Jean , son frère , et Raimonde de Faydit , sa mère , lui succédèrent , comme ses plus proches parents.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Gérard de Fayolle :

Hélie de Fayolle , vivant en 1380 ;

Annet de Fayolle , servait en qualité d'écuyer , dans la compagnie de Bérard de Mons , en 1368 ;

Maluine , ou Amaluine , ou Amalyne de Fayolle ,



mariée avec N... de Châtillon, ou Chastillon de Mensignac, suivant le testament d'Anne de Châtillon, sa petite-fille, femme de Guy de Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, daté du 25 novembre 1490, dans lequel la testatrice déclare qu'elle veut être enterrée dans l'église de Mensignac, *au tombeau de Maluine de Fayolle, son aïeule* ; N... de Fayolle, épousa Guillaume Vigier, damoiseau, seigneur de Chantérac ; cette alliance n'est connue que par le testament du même Guillaume Vigier, du 17 août 1396, par lequel il fait son héritière en partie, Jeanne de Fayolle, qu'il qualifie *niece de sa femme*.

VIII. Jean DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, etc., comparut en qualité d'homme d'armes, sous la charge d'Enguerrand, sire de Baule, chevalier, le 11 août 1353. Il reçut, conjointement avec sa mère, le jour des ides (13) de juin 1378, une reconnaissance féodale de Bernard la Farge, et autres. Il fit aussi, avec sa mère, énoncée ici veuve de Géraud de Fayolle, un bail à cens de certains héritages, en faveur de Pierre Delchâuse, de la Cantalaube, le 3 des ides (11) de septembre 1379. La même année et le 3 août, il fit serment, avec Raimond de Fayolle, son frère, d'être fidèle au Roi et à la ville de Périgueux. (*Mém. de Périgueux in-4°*, 1775, *preuv. pag. 429*). Il fit un accord, le dernier de février 1394 (v. st.), avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac et de Montancès, au sujet de la succession de Fortanier de Fayolle, son oncle, etc.. Il rendit hommage, le 6 décembre 1396, à Archambaud de Talleyrand, V<sup>e</sup>. du nom, comte de Périgord, pour ce qu'il possédait dans l'honneur, ou juridiction de Saint-Astier, et pour les biens qui lui venaient de l'hospice de Montancès; en présence de Bernard de Montaut, seigneur de Saint-Front-près-Mussidan, de Guillaume de Villebois, de Raimond de Salagnac, de Talleyrand de Périgueux, de Guillaume de Jaubert, etc. (*Arch. du château de Pau*). Il acensa, le 6 février 1398 (v. st.), conjointement avec Hélie Vigier de Siorac, et seigneur de Chantérac, une maison située au lieu de Chanterac; Jean de Fayolle stipule dans cet acte, dans lequel il est qualifié damoiseau, comme *légitime administrateur de Jeanne de Fayolle, dame de Chan-*

*terac, sa fille* (1). Il rendit hommage, et jura fidélité au duc d'Orléans, comte de Périgord, le 20 août 1400 (*Arch. de Pau*), et fit un acensement, le 29 décembre 1402, en présence de Guillaume de Montardit, prêtre, et de Geofroi de Montardit, damoiseau. Il vendit, conjointement avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, à messire Bertrand de Griguols, un moulin appelé *le moulin du port*, situé dans la paroisse de Saint-Léon, sur la rivière de l'Isle, pour le prix de quarante francs d'or.

Le roi Charles VI lui accorda des lettres patentes, datées de Paris, le 24 septembre 1408, aux fins de contraindre les habitans des paroisses de Perdus ou Tocane, et de Saint-Abre, à faire le guet et garde au château et forteresse de Fayolle, assise (est-il dit) sur les frontières des pays ennemis.

Il transigea le vendredi après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, 1409, avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, et Bertrand de la Porte, au nom de Jeanne de Fayolle, sa femme, sur un procès qu'ils avaient entre eux, au sujet de la succession de Guillaume Vigier, seigneur de Chantérac (2). Les témoins de cette transaction sont Itier de Thiac, Hélie de Siorac, Grimond Aiquem, Pierre de la Combe, Guillanme Vigier-de-Plas, Foucaud de Forces, Jean de Monsec, et Jean Achard, damoiseaux.

(1) Jeanne de Fayolle était dame en partie de Chantérac, en vertu du testament de Guillaume Vigier, du 17 août 1396.

(2) Guillaume Vigier, seigneur de la Chapelle-Grézignac, Chassaigne, la Mothe, Chantérac, etc., mourut sans postérité légitime, et par son testament du 17 août 1396, il fit héritier Hélie Vigier, son frère puiné, et par clause expresse, il voulut qu'il épousât une nièce de sa femme, appelée Jeanne de Fayolle; sinon, il donne à cette dernière la moitié de la seigneurie de Chantérac avec ses dépendances. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, puisque Hélie Vigier épousa Marie de Thiac, il fut jugé, par arrêt de la cour de parlement, que Jeanne de Fayolle aurait la moitié de la terre de Chantérac, qu'elle porta à Bertrand de la Porte, son mari: cette décision fut confirmée par une transaction passée entre les parties en 1409; Jeanne de Fayolle s'accommoda de la maison appelée du Puy-Saint-Bertholomy, autrement le Puy-Saint-Astier, dépendant de la seigneurie de Chantérac, et de la jouissance de la moitié de cette dernière terre, qu'elle transmit à ces descendants.

Il ne vivait plus le 2 août 1411, que Guillaume de Fayolle, son fils, consentit une investiture. Il avait épousé Yrlande ou Yolande, dame de la Mothe-de-Vernode, dont il eut au moins six enfans, qui sont :

1<sup>o</sup>. Guillaume de Fayolle, fils aîné de Jean de Fayolle, fut son principal héritier; il accorda à Raïmond Reyné l'investiture des fonds que Pierre Bauterii avait donnés au même Raïmond, au mois d'août 1411. Il est qualifié *écuyer*, dans cet acte, et énoncé *fils et héritier de feu Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle*. Il ratifia, au mois d'août 1411, l'acquisition que le même *Pierre Bauterii* avait faite en 1361, de Geraud de Fayolle et de Raymonde de Feydit, ses ayeul et ayeule, de certains objets que ce dernier avait acquis d'Hélis ou Ahélis de Goyas. Enfin, il fut témoin, avec Hugues de la Cropte, et autres, du testament d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, daté du 26 de juillet 1420, et confirmé par le testateur, le 25 novembre 1423;

2<sup>o</sup>. Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, dont l'article suit ;

3<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle, est auteur de la branche des seigneurs de Douet et de Neuvic, quisera rapportée ci-après ;

4<sup>o</sup>. Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermitte*, épousa par contrat du 12 août 1425, Jeanne Audax, fille de Guillaume Audax, écuyer, et de Gaillarde Hélie, ou des Hélies, de la noble maison des Hélies de Bourdeille. Par cet acte, auquel Geofroy de Montardit et Arnaud de Feydit, damoisaux, assistèrent comme témoins, Pierre de Fayolle, gendre aussi de Guillaume Audax, céda à Jean, son frère, tous les droits qu'il avait à prétendre sur la terre de Fayolle; et son frère lui céda de son côté tous les droits constitués à sa prétendue,

On ignore l'année de sa mort, mais on trouve qu'il vivait encore en 1477. On ne lui connaît pas d'autre enfant que :

Raimond, dit *Raymonet* de Fayolle, mort le 4 décembre 1452, suivant des lettres du roi Charles VII, rapportées plus bas ;

5<sup>e</sup>. Marguerite de Fayolle , fut mariée à Jean , seigneur de Ratavoul en Agénois ; elle fit cession à Arnaud de Fayolle , surnommé *le Jeune* , seigneur des Hélies , et de Douet , son neveu , fils de Pierre , des droits qu'elle avait à prendre sur la terre de Fayolle , dont le même Arnaud *le Jeune* , fit donation à Arnaud *le Vieux* , seigneur de Fayolle , son oncle ; mais Arnaud *le Jeune* étant décédé avant Marguerite , sa tante , cette dernière rentra dans ses droits , dont elle fit une seconde donation à Arnaud *le Vieux* , son frère . Elle vivait encore en 1477 ;

6<sup>e</sup>. Jeanne de Fayolle , connue dès l'an 1398 , avait épousé , avant l'an 1409 , Bertrand de Laporte , qui devint , par ce mariage , co-seigneur de Chantérac . Elle reçut , conjointement avec Hélie Vi- gier , damoiseau , co-seigneur de Chantérac , et Audouin de Taillefer , damoiseau , seigneur de Mauriac , par acte du lundi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens 1413 , une reconnaissance d'Hélie Célérier , clerc , fils de Raimond , pour deux téne- ments , appelés la Célererie et la Fontanelie , situés dans la paroisse de Saint Germain de Salembre . Elle donna quittance , le 8 juillet 1431 , à Jean de Fayolle , son frère , de la somme de deux cent cinquante écus d'or francs , provenant de la dot que lui avait constituée feu Jean de Fayolle , son père .

Le seigneur de Fayolle , qui , à l'exemple de ses an- cêtres , était toujours resté attaché au parti de ses anciens maîtres , eut beaucoup à souffrir sous la domination an- glaise , surtout pendant tout le tems du malheureux règne de Charles VI . Son château de Fayolle , qui était une place forte , fut occupé par les Anglais , qui y mirent garnison , et en confièrent le commandement à un homme de guerre de leur nation , nommé *Monot Audax* , dont les descendants s'établirent en Périgord , et s'allierent même à la maison de Fayolle .

On lit , dans un ancien registre de la maison de ville de Périgueux , appelé *le petit livre noir* , une particu- larité concernant la maison de Fayolle , qui paraît mé- riter de trouver ici une place .

Lorsque le comte de Dorset vint en Périgord, en 1414, le seigneur de Fayolle et sa mère (1) abandonnèrent le château de Fayolle, qu'ils laissèrent sans gardes, et se retirèrent à Tocane ; peu de tems après, ayant appris que Monot de Ségur (2) était arrivé à Fayolle, dans l'intention seulement d'y passer la nuit, la dame de Fayolle s'empressa de lui offrir, dans le cas où il aurait le projet d'y prolonger son séjour, tous les objets dont il pourrait avoir besoin. Dès le lendemain, elle parit de Tocane, et retorna, avec ses trois fils, à Fayolle, où elle s'était fait précéder par huit bêtes de somme, chargées de linge et d'ustensiles de toute espèce ; elle y demeura tout le tems qu'y passa Monot de Ségur ; mais quelques tems après, Monot Audax, et G. Grinh arrivèrent au même lieu, et y séjournèrent jusqu'à ce qu'il fut pris et remis sous l'obéissance du roi de France, par le sénéchal de la province, et le seigneur de Mareuil.

**IX. Arnaud DE FAYOLLE**, 1<sup>er</sup>. du nom, dit *le Vieux*, écuyer, seigneur de Fayolle, de Vernode, etc., succéda à Guillaume de Fayolle, son frère ainé, décédé sans enfants ; il servit, ainsi qu'Arnaud *le Jeune*, son neveu, dans les guerres du XV<sup>e</sup>. siècle, sous la charge du comte de Penthievre et du comte d'Angoulême. Un certificat de ses services, daté du pénultième de mars 1446, donné par Guy de la Roche, seigneur de Montaudier, chambellan du comte d'Angoulême et sénéchal d'Angoumois, porte : qu'*Arnaud de Fayolle l'a très-bien servi dans toutes les affaires et expéditions pour le Roi, au pays de Guienne et ailleurs, contre les Anglais, anciens ennemis de l'Etat*. Il est fait mention de lui dans des lettres de rémission accordées par le roi Charles VII, au mois de janvier 1452 (v. st.). *Voyez à l'article d'Arnaud le Jeune.*

Il fit un acte d'offre, le 5 janvier 1454 (v. st.), à Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son neveu, aux fins de retraire, par droit lignager, les objets que ce

Optime genito grauado Comte de Dorset finiebat in presenti patria, Dominus de Fayolle etiam  
 pro actor genitorem dictam locum de Fayolle, ab quo aliqui custodia et accessit in viciniam de Borguana,  
 et paulo post tenuit monasterium de Segur, qui non erat intentum ibi, sed portum monasterium  
 quia venit. Et dicta domina de Fayolle mancavit quodlibet ibi placuerit ibi morari, quicquid sume-  
 tur et in castro dicta domina securitatem a dicto loco de Borguana quicunque cum esto  
 animalibus omnibus de proprie et actionib[us] suis et dicti loco de Borguana  
 et dictarum monasteriorum partim et dicti loco de Borguana

(1) Yrlande de la Mothe-de-Vernode.

(1) Monot, ou Raimond de Ségur, épousa, avant l'an 1435, Mathive de Clérac, capitale de Puchagut : c'est de lui que descendent toutes les branches actuellement existantes de la maison de Ségur.

dernier avait acquis de Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sœur d'Arnaud *le Vieux*, et tante d'Arnaud *le Jeune*. Il transigea le 12 avril 1455, comme donataire de Jean de Fayolle, son frère, *dont il se fait fort*, avec Guillaume de la Porte, seigneur de la Porte et de Chantérac, son neveu, et lui vendit certaines rentes, et ce dernier donna à prendre à son oncle soixante écus d'or, sur noble Jean de Birat. Il servait en qualité d'homme d'armes, avec Jean de Lambertrie et autres, en 1456, sous les ordres du seigneur d'Albret. Arnaud de Fayolle *le Jeune*, son neveu, lui fit donation, le 2 août 1460, de tous les droits qu'il pouvait avoir à prétendre sur la seigneurie de Fayolle et ses appartenances; 1<sup>o</sup>. pour cause de la succession de feu Pierre de Fayolle, son père; 2<sup>o</sup>. pour cause de la donation que lui avait faite Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sa tante, sœur dudit Arnaud *le Vieux*; 3<sup>o</sup>. de tout ce qui pouvait lui être advenu en la succession de Raimond de Fayolle, son cousin; 4<sup>o</sup>. des droits qui pouvaient lui provenir de la succession d'Agnès de la Porte et Jean de Monsec, son fils, et de cinquante écus d'or dus à la dame de Ratavoul, par Jean de Fayolle, leur frère. Il transigea, le 4 septembre 1477, avec la même dame de Ratavoul, alors veuve, sa sœur; il est dit dans cet acte, qu'il est fils de feu nobles Jean de Fayolle et d'Yrlande de la Mothe; que ci-devant, Marguerite, sa sœur, avait cédé à feu noble Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, leur neveu, les droits à elle obvenus par droit naturel, en la succession de feu nobles Guillaume, Pierre et Jeanne de Fayolle, leurs frères et sœur, lors décédés; ensemble de la somme de cinquante écus d'or, au coin du Roi, que lui devait Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermite*, pour cause de la constitution à elle faite par Jean de Fayolle, son père, lors de son mariage avec le seigneur de Ratavoul; moyennant certains prix entr'eux convenus; Marguerite de Fayolle déclare être entièrement payée du surplus de sa constitution, par Arnaud, son frère, sauf ce qu'elle avait donné au seigneur de Douet, leur neveu, et d'autant que ledit feu seigneur de Douet avait donné le tout à Arnaud *le Vieux*, son oncle, elle ratifie en sa faveur cette donation.

Il déclara, par acte passé à Fayolle, le 10 octobre 1481, qu'il avait fait donation, en faveur de mariage,

ou autrement , depuis vingt-cinq ans (1456) à Antoine , Marie , Catherine et Anne de Fayolle , ses enfants , d'une certaine portion de ses biens , comme il conste par leurs contrats de mariage ; il dispose , par le présent acte , de de ce qui lui restait de biens meubles et immeubles , en faveur de Guillaume et Hélie de Fayolle , ses autres fils , qui étaient alors au service du Roi ; en présence de Raymond de la Porte , seigneur de la Salle-de-l'Isle , etc.

Il fit un échange , le 18 février 1485 (v. st.) . avec Bertrand de la Cropte , damoiseau , seigneur de la Mothe . Est nommé dans une attestation faite par Antoine de Fayolle , son fils , le dernier de juin 1485 , et vivait encore en 1489 , âgé de 80 à 100 ans , décrépit et impotent de goutte et de vieillesse , suivant des lettres du roi Charles VIII , datées de Tours , au mois d'octobre 1489 . ( Voyez à l'article d'Antoine de Fayolle ).

Il avait épousé avant l'an 1452 , Marguerite de Birat , fille de noble Jean de Birat , seigneur de Birat , du repaire et autres seigneuries situées en Poitou , Saintonge , et Angoumois , et de dame Isabeau Arnaud , dont il eut six enfants , qui sont :

1<sup>o</sup>. Antoine de Fayolle , écuyer , né vers l'an 1455 , fut , aux termes de son contrat de mariage de l'an 1467 , héritier de son père , qui lui fit donation de tous ses biens , et notamment de ses terre , château et juridiction de Fayolle et Vernode . Il consentit l'accensement du moulin de Taillepétit , le premier octobre 1478 .

On voit , dans une déposition qu'il fit devant le sénéchal de Limosin , le pénultième de juin 1485 , qu'il s'était attaché au service militaire , et avait porté les armes dans les guerres contre les Narbonnais . Cette déposition contient les principaux faits historiques de son service , pendant cette guerre ; il s'y dit fils d'Arnaud de Fayolle et descendant de Gérard , qui avait pris Saint-Astier , sur les Anglais , et qui en fut nommé capitaine , suivant le rapport qu'Arnaud de Fayolle , son père , lui en avait souvent fait . Il servit , en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi , le 29 août 1495 , sous la charge de Brandelis de Champagne , et passa la revue à Aire .

La bravoure d'Antoine de Fayolle faillit lui devenir pernicieuse , il accepta un défi auquel le provoqua Guy de Bourdeille , seigneur de Chamberlac et de Montagrier (1) : Antoine fut vainqueur et laissa son adversaire , mort sur le champ de bataille. Il n'y eut point de moyens que le seigneur de Bourdeille ne mit en œuvre , pour venger la mort de son parent. Les lettres du prince avaient mis Antoine de Fayolle à couvert des poursuites en justice , mais elle ne purent le préserver de la guerre ouverte que lui fit le seigneur de Bourdeille ; de là résultèrent des incendies , pillages réitérés du château de Fayolle , enfin tout ce que la vengeance pouvait suggérer dans un moment où la puissance royale n'avait encore pu y mettre un frein. Une maladie enleva Antoine à la fleur de son âge ; ce qui fit que , par l'entremise de Hugues de Fayolle , commandant le ban de la noblesse de Périgord , fils d'Arnaud le jeune , et cousin-germain d'Antoine , la paix fut conclue entre le seigneur de Bourdeille , et Guillaume et Hélie , frères d'Antoine.

Les lettres du roi Charles VIII , du mois d'octobre 1489 , dont il a été parlé , font connaître , d'une manière très-détallée , l'origine et les motifs de la querelle qui s'éleva entre les seigneurs de Fayolle et de Montagrier , et contiennent des particularités curieuses sur les mœurs et les usages du temps. On y lit entr'autres choses , ce qui suit :

« De tout temps et ancienneté , au lieu et paroisse  
 » de Nostre-Dame-de-Perdus , dit Touscane , dont  
 » Arnault de Fayolle est fondateur , le jour et feste  
 » Nostre-Dame , my-aoust , a un très beau voyage  
 » et grant aport , par chacun an , et y afflue moult  
 » grant nombre de pèlerins ; aussi y a une très-  
 » belle confrérie , comme il est de coutume en  
 » Périgort et Limosin ; et en icelle confrérie se font

(1) Guy de Bourdeille était le second fils d'Archambaud de Bourdeille , seigneur de Chamberlac et de Montagrier , et d'Isabeau de Saint-Georges-Couhé ; et cousin-germain du baron de Bourdeille et du seigneur de Montancès.

» eslire par dévocation , roy , royne , empereur ;  
 » comte et autres officiers , lesquels sont seigneurs  
 » de ladite confrarie , et y donnent eux et les  
 » confrères et conseurs graut quantité de cie ,  
 » pour faire la luminaire de Nostre-Dame , avecques  
 » ce , icelluy jour , font ung très-beau service de  
 » gens d'église , pour les ames des trépassés , etc . »  
 Antoine de Fayolle mourut en 1564.

Il avait épousé , par contrat du 10 novembre 1467 , Jeanne de Cadenat (ou Capdenat) , fille de feu noble Pierre de Cadenat , écuyer , conseiller du Roi et maître des réquêtes , dont il ne laissa pas d'enfants ;

2°. Guillaume ; dit *Guillonet* de Fayolle , qui suit ;  
 3°. Hélie de Fayolle servait , en 1492 , dans la compagnie de M. le duc de Bourbon , et quelques années après , il servait avec Guillaume , son frère , en qualité d'homme d'armes , sous la charge de Philippe du Moulin , chevalier , et ils passèrent la revue à Langres , le 29 octobre 1498 . Il passa aussi la revue , à Rheims , le 1<sup>er</sup>. décembre 1507 , servant alors sous les ordres de M. de la Marck , chevalier . Il avait fait un bail à métairie perpétuelle , avec Guillaume , son frère , comme fondés l'un et l'autre de procuration d'Arnaud , leur père , le 29 mars 1486 . La terre de Vernode lui échut , dans le partage que Guillaume , son frère et lui firent de leurs biens , le 9 janvier 1506 ( v. s. ) . Il paraît qu'il quitta , bientôt après , le parti des armes , pour embrasser l'état ecclésiastique ; car ce fut avec la qualification de prêtre qu'il assista au testament de Jaubert de Mellet , écuyer , seigneur de Saint-Pardoux , le 7 octobre 1522 . Il vivait encore le 14 septembre de l'an 1558 ;

4°. Marie de Fayolle , s'allia , par contrat du 2 décembre 1464 , auquel assistèrent ses père et mère , avec Jean Brun , fils de Pierre Brun , écuyer de Châteauneuf , en Saintonge , et de Marie de Maunac ;

5°. Catherine de Fayolle , épousa , le même jour que sa sœur , noble Jean Brun , frère du précédent . L'acte de solemnisation de ces mariages est du 8 juillet 1465 , en présence d'Arnaud de

Fayolle, seigneur de Douet, de Charlot de Maunac, de Guillonet de la Porte, seigneur de Chantérac, Jean de Maunac, Jean Portier, seigneur de Vilars, Jean du Repaire, seigneur de Birat, etc.

6<sup>e</sup>. Anne de Fayolle est connue par un acte du 10 octobre 1481. Ce fut-elle, sans doute, qui épousa Jamet de la Loubière, écuyer seigneur de Brenac, qui, dans des lettres de Charles VIII, datées de Tours, au mois d'octobre 1489, se dit gendre d'Arnaud de Fayolle, *le Vieux*.

X. Guillaume, dit *Guillonet de FAYOLLE* (1), écuyer, seigneur de Fayolle, etc., reçut, le 9 décembre 1466, une donation que lui fit Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son cousin germain, à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, marraine du même Guillaume. Il fit un bail à métairie perpétuelle, le 29 mars 1486, conjointement avec Hélie de Fayolle, son frère, comine fondés de procuration de noble Arnaud de Fayolle, leur père, du domaine des Foulioux, en faveur de Jean Roche. Il obtint avec Antoine et Hélie, ses frères, des lettres du roi Charles VIII, datées du 18 février 1485 (v. st.) (dans lesquelles ils sont qualifiés *écuyers, fils d'Arnaud de Fayolle, écuyer, et de Marguerite de Birat*), portant relief de la prétendue prescription, courue à leur préjudice, des droits qu'ils avaient à réclamer sur les terres de Birat et du Repaire, et autres en Saintonge, Poitou et Angoumois, jadis possédées par Jean de Birat et Isabeau d'Arnaud, leurs aïeul et aïeule maternels, et depuis par Guyot et Jean de Birat, leurs oncles; au moyen desquelles lettres, les parties sont renvoyées devant le sénéchal d'Angoumois. Au bas est l'appointement de ce sénéchal, du 23 avril 1487. Il reçut, le 11 avril 1493, avec Hélie de Fayolle, son frère, la reconnaissance du tenement de Combarel, situé dans la paroisse de Saint-Pardoux, en présence de noble homme Antoine du Cluzel, et de Guillaume de Lavergne. Il est

---

(1) Il paraît; par des lettres royaux prises en la chancellerie près le parlement de Bordeaux, et datées du 9 février 1513, que Guillaume et Guillonet de Fayolle n'est que la même personne.

nomme *Guillonet* dans le partage que lui et Hélie de Fayolle, son frère, firent de leurs biens, le 9 janvier 1506 (v. st.). La terre et seigneurie de Fayolle échut à Guillonet, et celle de Vernode à Hélie; en ce que ce dernier et les siens la tiendront à hommage de Guillonet et ses ayant-cause, seigneurs de Fayolle; et comme les copartageants et leurs auteurs étaient fondateurs de l'église de Tocane, il fut convenu que chacun aura pour les droits de banc et de sépulture, savoir : Guillonet se côté de l'évangile, et Hélie celui de l'épître : ce partage fut fait par la médiation de nobles et puissants hommes Hugues de Fayolle, seigneur de Douet; Charles de Taillefer, seigneur de Mauriac; Jean de Laporte, seigneur de Chanterac; et Jaubert de Mellet, seigneur de Saint-Pardoux. Catherine de Fayolle, femme de Jean Brun, faisant pour elle et pour Marie de Fayolle, sa sœur, femme d'autre Jean Brun, lui donna quittance, le 20 mai 1513, de leur dot matrimoniale. Il fut rendu un appontement du sénéchal de Périgord, sur le requis du procureur du roi, le 23 octobre 1514, tendant à contraindre Guillonet de Fayolle à faire hommage au roi. Au pied de cet appontement est la délibération du même Guillonet, dans laquelle il expose « n'y avoir au plus que dix ans (1504) qu'il était devenu propriétaire de la terre de Fayolle, par le décès d'Antoine de Fayolle, son frère; que dès son jeune âge il était absent de la maison, et occupé au service du roi; que d'ailleurs il y avait environ vingt-cinq ans (1489), que des gens mal intentionnés étaient venus, avec armes, piller le château de Fayolle, et avaient emporté tous les titres; duquel forfait il y avait encore procès, pendant en la cour du parlement de Bordeaux; par quoi ne sait s'il tient rien en la mouvance du seigneur roy; qu'aussitôt qu'il en sera informé, il fera ce qui sera de droit; et qu'il fait la même réponse au procureur du comte de Périgord. »

Il avait épousé demoiselle Marguerite de Bayly-de-Razac, fille de Jean de Bayly, écuyer, seigneur de Saint-Abre, et d'Antoinette de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, et petite-fille de noble Hugues de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, et de Marguerite de Lubersac. Il paraît, par le testament de ce dernier, dans lequel elle est légataire,

De 600 livres tournois , qu'elle n'était pas encore mariée en 1492. De ce mariage sont provenus :

- 1<sup>o</sup>. François de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Catherine de Fayolle , mariée par contrat passé en 1537 , avec Pierre de Malet , écuyer , seigneur de Châtillon ; elle fit un accord , étant veuve , le 26 juillet 1557 , avec noble Jean de Belcier , seigneur de la Rolfie , etc.

XI. François DE FAYOLLE , écuyer , seigneur de Fayolle , Vernode , etc. , entra au service fort jeune : car il servait déjà en qualité d'archer des ordonnances du roi , sous la charge de M. le duc de Vendôme , près Versay , le 28 août 1515 , et en qualité d'homme d'armes dans la même compagnie , le 11 juin 1518 ; il passa à cette époque la revue à Soissons , et servait encore , avec le même titre , l'an 1519 .

Il transigea , sous l'autorité de sa mère , et de messire Annet de Fayolle , chevalier , seigneur de Neuvic et de Lenclave , le 10 janvier 1527 , avec le seigneur de Bourdeille , au sujet d'un combat entre feu Antoine de Fayolle et Guy de Bourdeille . Il reçut , le 19 mai 1528 , une reconnaissance en papier censif , de la part de Bernard de la Grange , de certains fonds , et sous les devoirs énoncés en cet acte . Il reçut , le 27 janvier 1531 (v. st.) , quittance de Jean de Bausa , seigneur de Belcastel , de la somme de 12,000 livres , que lui (François de Fayolle) et dame Marguerite de Bayly , sa mère , avaient reçu en avancement de dot , de Suzanne de Bausa , proposée audit François de Fayolle , dont le mariage n'avait pu s'accomplir . Il servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. de Tessé , en 1551 . Il vendit , le 9 avril 1552 , la métairie du Fouilloux , dans la paroisse de Saint-Pardoux , à Jean de Mellet , écuyer , seigneur de Saint-Pardoux , de Drône , et à dame Hélène du Patouil , sa femme .

Dauphine de Carbonnières , sa femme , fit son testament le 9 novembre 1550 , par lequel elle institua Annet de Fayolle , son fils ainé , son héritier , et lui substitua Arnaud , son puîné ; et à ce dernier , Jean , son troisième fils , légua certaines sommes à Anne , Charlotte et Marguerite , ses filles ; nomma curateur de ses enfants , François de Fayolle , son mari ; et à son défaut , Charles

de Carbonnières , écuyer , son frère . Elle fit un second testament en 1564 , par lequel elle institua héritiers Pierre , François et Jeanne de Moresnes , enfants d'Anne de Malez ; et nomma exécuteur de ses volontés , Guillaume de Montferrand , écuyer , seigneur de Beau lieu , etc . Son mari fit le sien , le 9 novembre 1555 , par lequel il institua son héritier universel , Arnaud de Fayolle , son fils ainé , auquel , en cas de décès sans heirs , il substitua Jean , son puiné , et fit des legs à ses trois filles .

Il avait épousé , par contrat du 5 janvier 1531 (v. st.) , demoiselle Dauphine de Carbonnières , fille de noble et puissant seigneur , Alain de Carbonnières , chevalier , seigneur de Lacapelle-Biron , en Agenois , et de dame Marguerite de Gontaut-de-Biron , fille de Gaston de Gontaut , baron de Biron , et de Catherine de Salagnac . Les articles préliminaires de ce mariage , dans lesquels il est fait mention de feu noble Guillonnet de Fayolle et de Marguerite de Bayly , père et mère du futur époux , furent dressés au château de Biron , entre les mêmes personnes , assistés du seigneur de Biron , d'Antoine de Biron , archevêque de Nazareth , des seigneurs de Montferrand , de Sireuil et autres , qui les souscrivirent .

Les enfants issus de ce mariage sont :

1<sup>o</sup>. Annet de Fayolle , mort jeune ; il avait été institué héritier dans le testament de sa mère , de l'an 1550 ; mais il était mort lors de celui de son père , en 1555 ;

2<sup>o</sup>. Arnaud de Fayolle II du nom , qui suit ;

3<sup>o</sup>. Jean de Fayolle , écuyer , seigneur de Ver node et de la Jarte , gentilhomme ordinaire de la chambre du roi , et chevalier de son ordre , né en 1557 , fut d'abord homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Bourdeille , et passa la revue à Corbeil , le 8 juin 1568 . Il reçut , le 24 août 1575 , avec la qualité de seigneur de Ver node , des lettres d'André de Bourdeille , chevalier de l'ordre du roi , capitaine de cinquante lances , sénéchal et gouverneur du Périgord , et commandant en l'armée de Guienne , par les quelles il lui mande de se joindre à lui pour le service du roi et conserver la forteresse de Fayolle .

Le 8 novembre 1576, il fut substitué aux enfants d'Arnaud II, seigneur de Fayolle, son frère, par le testament de ce dernier : il est nommé dans des actes de 1583, 1587, 1588, 1589, etc. Il fut substitué à Jean de Fayolle, seigneur du château, par le testament de Philippe de Fayolle, son neveu, du 28 mai 1595. Il est qualifié écuyer, seigneur de la Jarte, dans la paroisse de Coursac, et nommé avec Pierre de Fayard, écuyer, seigneur des Comb's et de l'Aiguillac, dans une procuration donnée le 6 décembre 1598, par demoiselle Renée de Jousserand, dame de Boissrand et de Beauvais en Mirbalais, pour traiter avec eux, à Noble Jean de Lemery, seigneur du Breuil-au-Vigier, archidiacre d'Angoulême. Antoine II de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, obtint, le 3 février 1615, une sentence en la cour sénéchale du Périgord, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, chevalier de l'ordre du roi, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou dû faire à son profit, des fruits et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On ignore l'année de sa mort; mais il paraît qu'il ne vivait plus le 26 août 1622, lorsque Isabeau de la Baume-de-Forsac, dame douairière de Fayolle, agissant au nom du seigneur de Fayolle, son fils, vendit à Bertrand de Chillaud-des-Fieux, écuyer, seigneur de la chapelle, la maison et seigneurie de la Jarte, avec toutes ses dépendances, pour le prix de 30,000 livres. Cette vente fut ratifiée le 27 mai 1642.

Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1586, demoiselle Marie Brun, dame de la Jarte, fille de Jean Brun, écuyer, seigneur de Lavalade, et veuve d'Hélie Dupuy, écuyer, seigneur de la Jarte et de la Raymondie, dont il n'eut pas d'enfants. Comme ils découvrirent, long-temps après leur mariage, qu'ils étaient parents au 3<sup>e</sup>. degré de consanguinité, ils obtinrent dispense du pape Paul V, le 1<sup>er</sup>. janvier 1617.

4<sup>o</sup>. Anne de Fayolle fut mariée, par contrat du 12 mars 1561 (v. st.), avec Bertrand de Laporte,

- écuyer, seigneur de Laporte-de-Luzignac, demeurant au bourg de Luzignac, en Périgord ;  
 5°. Charlotte de Fayolle épousa le seigneur de la Mothe ;  
 6°. Marguerite de Fayolle s'allia, par contrat du 5 juillet 1584, avec Pierre de la Borie, seigneur de la Rampinsolle, conseiller du roi à Périgueux, de l'avis de haute et puissante dame Marie de Foix-de-Candale, dame de Riberac et de Montagrier, de Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, baron de Montancès ; d'André de Solminiac, écuyer, seigneur de Chône ; de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode ; de Philippe de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, etc.

XII. Arnaud DE FAYOLLE, II<sup>e</sup>. du nom, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., fut institué héritier par le testament de son père, de l'an 1555. Il obtint des lettres datées de Bordeaux, le 4 juin 1553, pour retraire par droit lignager, le domaine des Fouilloux, que François de Fayolle, son père, avait vendu au seigneur de Melle. Il fut passé une transaction, le 26 juillet 1557, entre Catherine de Fayolle, veuve de Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon, d'une part, et Jean de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolfie, juge-mage de Périgueux, et Charles de Carbonnières, écuyer, oncle maternel d'Arnaud de Fayolle, exécuteurs testamentaires de défunt François de Fayolle, frère de Catherine, et fondés de procuration expresse d'Arnaud de Fayolle, absent, étant alors à la suite du duc de Montmorency, connétable de France ; par cet acte, les parties traitent sur certaines sommes dues à Catherine par ledit feu François de Fayolle, son frère, pour reste de sa constitution, et pour les droits à elle échus par le décès de Marguerite de Bayly, sa mère, sur la constitution de la somme de mille livres, faite à cette dernière, lors de son mariage avec Guillonet de Fayolle, père de Catherine et de François.

André de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, commandant-général de l'armée de Guienne, ordonna par ses lettres, datées du camp de l'Isle, le 24 août 1575, qu'il serait mis six soldats aux frais de la paroisse de Tocane, pour faire garde au château et maison forte de

Fayolle , qui se trouvait sur les frontières du pays ennemi , et ce , pendant l'absence de Jean de Fayolle , seigneur de Vernode ( frère d'Arnaud II ), qui prêtait aide et assistance au même André de Bourdeille , pour le service du Roi en son armée de Guienne .

Il fit son testament le 8 novembre 1576 , par lequel il institua son héritier universel Philippe de Fayolle , son fils ainé , fit des legs aux autres , au nombre de trois , et les substitua les uns aux autres ; et à défaut de ses enfants , il substitua Jean de Fayolle , son frère ; et à ce dernier , Marguerite , sa sœur .

Il avait épousé , par contrat du 21 août 1559 , demoiselle Jacquette de la Baume-Forsac , fille de Bertrand de la Baume , écuyer , seigneur de la Baume , Forsac , etc , et d'Anne de Bonal , et petite-fille de François de la Baume , 1<sup>r</sup>. du nom , et de Jacquette de Pellegrue .

De ce mariage , sont sortis :

- 1<sup>o</sup>. Philippe de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jean de Fayolle , écuyer , seigneur du Château dans la châtellenie de Ribérac , épousa demoiselle Marguerite de la Cropte , fille unique de Hugues de la Cropte , écuyer , seigneur du Château , de la branche de Chantérac , et de Matheline Massin : il vivait encore le 28 mai 1595 ;
- 3<sup>o</sup>. Judith de Fayolle fut mariée à Augier de Chantemerle , écuyer , seigneur de Monsec ;
- 4<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle , épousa , le 10 avril 1589 , François de la Borie , fils de feu Pierre de la Borie , seigneur de la Rampinsolle , élu et conseiller à Périgueux , et de Marguerite de Saint-Lu-rois-de-Perot , sa première femme ; de l'avis , et en présence d'Arnaud de Solmignac , abbé de Chancelade , de Philibert de Bourdeille , chevalier de l'ordre du Roi , de Jean de Marquessac , écuyer , seigneur de Saint-Aulaye , de Marguerite de Fayolle , veuve de Pierre de la Borie , seigneur de la Rampinsolle , etc .

XIII. Philippe DE FAYOLLE , écuyer , seigneur de Fayolle , Tocane , etc. , reçut , le 15 décembre 1564 , de la part d'Etienne Paninel , la donation de certains fonds , dont Arnaud de Fayolle , écuyer , agissant au nom de son fils ( Philippe ) , fit échange , le 24 novembre 1571 ,

avec Jean Paninel , dit *Joseph*. Il transigea , le 29 mai 1583 , avec Jean de Fayolle , écuyer , seigneur de Vernode , et Marguerite de Fayolle , ses oncle et tante , au sujet de droits à eux obvenus en la succession de leurs père et mère. Il fut assisté , pour passer cet acte , par Philibert de Bourdeille , baron de Montancès , et par François de la Baume , seigneur de la Baume ses curateurs. Il transigea de nouveau le 29 juillet 1587 , et ratifia une sentence arbitrale rendue entre lui et Jean de l'ayolle , écuyer , seigneur de Vernode , et Marguerite de Fayolle , au sujet des droits que ceux-ci avaient à pretendre sur la terre de Fayolle. Il fit une obligation en faveur de Jean de Fayolle , écuyer , seigneur de la Jarte , le 6 mai 1588. Enfin , il fit son testament le 28 mai 1595 , par lequel il institua , pour son héritier , Antoine de Fayolle , son fils , et en cas de prédécès , lui substitua ses sœurs , ( filles du testateur ) , au nombre de quatre , de l'une à l'autre , à la charge , par leurs enfants , de porter les nom et armes de Fayolle ; et en cas de décès de ces dernières sans enfants , il leur substitua Jean de Fayolle , seigneur du Château , son frère , et à celui-ci , Jean de Fayolle , seigneur de la Jarte , son oncle ; et à ce dernier , Judith et Marguerite , ses sœurs ; il nomme , pour tuteurs de ses enfants , le même Jean de Fayolle , seigneur de la Jarte , son oncle , Isaac de Taillefer , écuyer , seigneur de Mauriac , et daine Catherine de Taillefer , sa femme.

Il avait épousé , par contrat du 1<sup>er</sup>. octobre 1583 , demoiselle Catherine Grimoard-de-Taillefer (1) , fille d'Antoine Grimoard-de-Taillefer , chevalier , seigneur de Mauriac , et de dame Jeanne de Ségur.

Les enfants provenus de ce mariage sont :

(1) Les seigneurs de Taillefer ont porté constamment dans leurs actes , pendant plus de 200 ans , le nom de Grimoard joint à celui de Taillefer , qu'il précède même ordinairement : cette obligation leur fut imposée par Guillaume de Grimoard , damoiseau de Grignols , qui , dans son testament daté du vendredi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1382 . fit son héritier Audoin de Taillefer , son neveu , fils d'Hélène de Taillefer , damoiseau de Grignols , et de Pétronille de Grimoard ( sœur du testateur ) , avec la clause expresse qu'il portera les nom et armes de Grimoard.

- 1<sup>o</sup>. Antoine de Fayolle, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle, mariée, par contrat du 5 avril 1610, avec Pierre de Ségur, II<sup>e</sup>. du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, Saint-Aulaye, Cabanes, etc., fils de François de Ségur, seigneur de Montazeau, Saint-Aulaye, Ponchat, etc., et de Jeanne le Mosnier de Fouquerolles
- 3<sup>o</sup>. Isabeau de Fayolle, alliée, par articles de mariage du 5 novembre 1613, avec Bertrand de Chillaud, écuyer, seigneur de la Chapelle, conseiller du Roi, vice-sénéchal du Périgord, fils de Jean de Chillaud (ou *Chilhaud*), écuyer, seigneur des Fieux, maire de Périgueux, et de Paule de Laporte ;
- 4<sup>o</sup>. Marie de Fayolle, épousa, par contrat du 31 décembre 1607, Bernard de Foucaud, écuyer, seigneur de Cubjac, fils de Jean de Foucaud, écuyer, etc., et d'Esther du Lau ;
- 5<sup>o</sup>. Catherine de Fayolle, morte en bas âge.

XIV. Antoine DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., était âgé de trois ans, le 8 juin 1595, lorsque Catherine de Taillefer, sa mère, présenta requête après la mort de son mari, pour autoriser Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte, et Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, à prendre la qualité de tuteurs de ses enfants, selon les dispositions de leur père. Il obtint une sentence du sénéchal de Périgord, du 3 février 1615, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou du faire à son profit, des fonds et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On apprend, par une reddition de compte de tutelle, qu'il fut tué au siège de Tonneins, le 14 avril 1622. Son corps fut porté à Tocane, et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres. Isabeau de la Baume, sa veuve, fit son testament, le 25 avril 1651, par lequel elle fit un legs à Jean de Fayolle, son fils ainé; et institua, à son préjudice, François de Fayolle, son héritier universel.

Il avait épousé, par contrat du 16 février 1613, dans lequel il rappelle ses père et mère, demoiselle Isabeau de la Baume, fille de Bertrand de la Baume, écuyer,

seigneur de la Bâume , Forsac , Masseré , etc. , et dame Marguerite de Beaufort-Canillac. Comme ils étaient parens au 3<sup>e</sup>. degré , ils obtinrent dispense du pape , le 5 avril 1615. Les enfants issus de leur mariage sont au nombre de six :

- 1<sup>o</sup>. Jean de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. François de Fayolle , prêtre , bachelier en théologie , seigneur et prieur de Saint-Apre , fit son testament le 22 mars 1679 , dans lequel il se dit frère de Jean , et oncle de Gaston-Isaac ; fait divers legs à François de Fayolle , son neveu , outre une donation qu'il lui avait déjà faite , *au cas* , dit-il , que l<sup>ed</sup>it François de Fayolle lui succède au prieuré de Saint-Apre ; fait mention de Léonard , seigneur de la Sipièvre , son neveu , frère de Gaston-Isaac , et institue son héritier universel , Nicolas de Fayolle , son petit-neveu , fils de Gaston-Isaac , auquel il substitue ses autres frères ;
- 3<sup>o</sup>. Léonard de Fayolle , mort en minorité ;
- 4<sup>o</sup>. Jean de Fayolle , mort jeune ;
- 5<sup>o</sup>. Catherine de Fayolle .
- 6<sup>o</sup>. Marie de Fayolle , religieuses à Crompière.

Ces deux religieuses firent donation à Jean de Fayolle , leur frère , de tous leurs droits légitimaires , sous réserve d'aumône et pension , en date , l'une du 21 février 1642 , et l'autre du 8 octobre 1659.

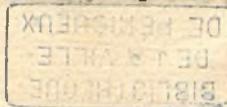
XV. Jean DE FAYOLLE , II<sup>e</sup>. du nom , chevalier , seigneur de Fayolle , Tocanc , le Chadeuil ( ou *Chap-deuil* ) , etc. , reçut le 23 décembre 1634 , une donation que lui fit Catherine de Taillefer , sa grand-mère , des droits qu'elle pouvait répéter contre ceux qui avaient géré les biens de feu Antoine de Fayolle , son fils , père de Jean. Il reçut deux donations de la part de Catherine et Marie de Fayolle , religieuses , ses sœurs , le 21 février 1642 , et 8 octobre 1659. Il transigea , le 20 décembre 1655 , avec les religieux de l'abbaye royale de Chancelade , pour raison de certaines rentes données à cette abbaye par Pierre , Hélie et Bernard de Fayolle , ses auteurs , dans le douzième siècle , et reconnues par Gérard de Fayolle en 1352 , sur certaine borderie , nommée *d'Ermemberg* , située entre les deux bourgs de

Perdus, aujourd'hui appellés Saint-Apre et Tocane. Les-  
quelles rentes Jean II de Fayolle avait été condamné à  
payer, avec les arrérages lors dûs, par sentence du sé-  
neschal de Périgueux. Pour s'en redimer à l'avenir, il  
céda à ladite abbaye certaines autres rentes, référencées en  
cet acte. Il donna quittance, avec Gaston-Isaac, son  
fils, par acte passé au château du Chadeuil en Périgord,  
le 20 mai 1664, de partie de la dot de la femme de son  
fils. Ayant produit les titres justificatifs de sa noblesse,  
avec son arbre généalogique, il fut déchargeé, par juge-  
ment souverain de M. Pellot, intendant de Gascogne,  
suivant une note ajoutée à un inventaire du 31 août 1669,  
*signé* Pellot. Il est rappelé dans l'inventaire fait après son  
décès, des meubles du château du Chadeuil et de ses  
autres biens, au requis de dame Catherine de Foucaud,  
sa veuve, en présence de Gaston-Isaac, leur fils ainé, et  
de leurs autres enfants, les 27 octobre et 18 novembre  
1678, dans lequel il est dit qu'il fut assassiné sur la route  
de Paris, le 3 juin précédent, où il mourut deux jours  
après de ses blessures. Catherine de Foucaud, sa veuve,  
fit son testament le 5 avril 1680, par lequel elle institua  
Léonard de Fayolle, son fils, son héritier, et fit un codi-  
cille, le 30 juin 1685.

Il avait épousé, par contrat du 24 juillet 1633, de-  
moiselle Catherine de Foucaud, fille de Gaston de Fou-  
caud, chevalier, seigneur de Montréal, la Garraudie,  
le Chadeuil, etc., et de dame Françoise de Pontbriant.  
Elle porta en dot la châtellenie du Chadeuil.

Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1<sup>o</sup>. Gaston-Isaac de Fayolle, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Jean-François de Fayolle, seigneur de Sau-  
vagnat ;
- 3<sup>o</sup>. Léonard de Fayolle, écuyer, seigneur de la Si-  
pière, a fait la branche du Chadeuil ;
- 4<sup>o</sup>. Joseph de Fayolle, seigneur de la Farge, cha-  
noine de l'église de Saint-Astier ;
- 5<sup>o</sup>. Françoise de Fayolle, mariée, par contrat du  
23 juin 1655, à François Grand, écuyer, sei-  
gneur de Belussières, Boussac, Fayeyroux, etc.,  
fils de feu René Grand, écuyer, et de Margue-  
rite de Conan ; elle vivait encore en 1667.
- 6<sup>o</sup>. Judith de Fayolle épousa, par contrat du 30



mai 1665 , François de Grimoard-de-Frâteaux ; chevalier , seigneur des Jonies , fils de feu François de Grimoard , chevalier , seigneur de Frâteaux , et de Lucrèce de Fayolle-de-Mellet ;  
7º. Judith de Fayolle , religieuse.

XVI. Gaston Isaac DE FAYOLLE , chevalier , seigneur de Fayolle , Tocane , le Chadeuil , et de la Vigerie du bourg et paroisse de Saint-Apre , etc. , né en 1644 , donna quittance , avec son père , le 20 mai 1664 , à Thibaud de la Brousse , seigneur de Verteillac , de certaines sommes , à compte de la constitution dotale de Dauphine de la Brousse , sa femme , fille dudit Thibaud . Il assista avec ses frères , sœurs et beaux-frères , à l'inventaire que leur mère et belle-mère respective fit faire , par procès-verbal passé les 27 octobre et 18 novembre 1678 , des effets délaissés au château du Chadeuil , et autres biens , qui avaient appartenu à feu Jean de Fayolle , assassiné le 3 juin de la même année . Il est fait mention de lui dans une transaction du 22 novembre 1678 , portant règlement des droits des seigneurs et dames de Fayolle , et dans le testament de François de Fayolle , prieur de Saint-Apre , son oncle , du 22 mars 1679 . Il ne vivait plus , lorsque sa mère fit son testament en 1680 .

Il avait épousé , par contrat passé au château de Saint-Martin-le-Peint , en Perigord , le 24 février 1664 , demoiselle Dauphine de la Brousse , fille de Thibaud de la Brousse , seigneur de Verteillac , et de Bertrand de Chesne , dont il eut cinq enfants , qui sont :

- 1º. Nicolas de Fayolle , qui suit ;
- 2º. Léonard de Fayolle , prit le parti des armes , et mourut sans avoir été marié ;
- 3º. François , chevalier de Fayolle , fit son testament le 29 avril 1755 , en faveur d'Alain-Thibaud de Fayolle , son neveu , et mourut sans postérite ;
- 4º. Antoinette de Fayolle , morte sans alliance ;
- 5º. Marie de Fayolle , religieuse à Saint-Pardoux .

XVII. Nicolas DE FAYOLLE , 1<sup>er</sup> du nom , chevalier seigneur de Fayolle , Tocane , Saint-Vincent-de-Connezac , Bellet , Chantegeline , le Mas-Poitevin , le Chadeuil , Vigier de Saint-Apre , etc. , capitaine dans le régiment

d'Anjou , infanterie , fut héritier de ses père et mère ; il était fort jeune à la mort de son père , comme il conste d'une prestation de serment , faite par Dauphine de la Brousse , sa mère , alors veuve , au sujet de la tutelle de ses enfants. Il fut pourvu de curateur , ainsi que ses frères et sœurs , par acte du 26 janvier 1688 , et leur curatelle fut déferée à Pierre de la Brousse , chevalier seigneur de Puyregard.

Il obtint des lettres patentes du Roi , données à Fontainebleau , au mois de septembre 1724 , par lesquels Sa Majesté , informée des services qui lui ont été rendus par ledit sieur de Tocane , et de ceux de ses ancêtres , qui ont donné depuis plusieurs siècles des marques de leur attachement inviolable pour la couronne de France , notamment Gerard de Fayolle , qui remit sous l'obéissance du Roi la ville de Saint-Astier , très-forte en ce tems-là , occupée par les Anglais , et lequel après sa prise , fut employé en diverses négociations importantes pour le service du roi Jean , qui lui donna pour récompense , par acte très-authentique , daté de l'an 1351 , la justice dans les paroisses de notre dame de Perducis , autrement dite Tocane , et dans celle de Mensignac , avec tous les droits et devoirs seigneuriaux. Le roi Charles VI , pour les mêmes considérations de services , ordonna par acte de l'an 1408 , aux habitans de plusieurs paroisses voisines , d'aller pendant la guerre faire guet et garde dans l'hostel et forteresse de Fayolle , et d'en réparer les fortifications pour sa sûreté ; depuis lequel tems il ne s'est point passé de génération , sans que quelqu'un de cette famille ait servi dans des emplois considérables ; Antoine de Fayolle fut tué au siège de Metz , étant officier d'une des compagnies d'ordonnance qui y étaient ; autre Fayolle , sieur de Neufvy , fut pris à la bataille de St-Quentin en 1557 ; un autre fut tué en 1587 , à celle de Courtras ; le bâsayeur du suppliant fut tué au siège de Tonneins pour le service de l'état ; le suppliant , après avoir servi plusieurs années et jusqu'à la paix de Riswick , en qualité de capitaine dans le régiment d'Anjou , infanterie , fut obligé , pour des affaires importantes que son père lui laissa en mourant , de remettre sa compagnie et de se retirer dans ses terres , sans néanmoins quitter le désir d'employer sa vie au service de l'état ; il fut choisi pour

» commander la noblesse de Périgord , sous les ordres du  
 » maréchal de Montrevet , dans le tems que les enne-  
 » mis se préparaient à faire une descente en Guienne ,  
 » et depuis les maréchaux de Montrevet , de Berwick et  
 » duc de Duras , commandant en Guienne , l'ont succes-  
 » sivement employé pour contenir les peuples dans l'obéis-  
 » sance qu'ils doivent , dans lesquels emplois ledit de  
 » Fayolle s'est comporté avec tout le zèle et l'application  
 » possible , etc. » Sa Majesté , dis-je , unit à la terre de  
 Fayolle , relevant de sadite majesté à cause de son  
 comté de Périgord , et s'étendant dans la paroisse de  
 notre-dame de *Perducis* , autrement dite de Tocane , et  
 celle de Chantegeline , dans lesquelles est situé le châ-  
 teau de Fayolle , les fiefs de Vernode et de la Sipière , le  
 fief et seigneurie de Bellet , ainsi que tous les domaines ,  
 biens et revenus y contigus , pour le tout ne composer  
 qu'une seule et même terre , avec le titre et dignité de  
 marquisat , sous le nom de Fayolle , pour par lui en jouir ,  
 ensemble ses enfants et postérité mâles , nés et à naître en  
 légitime mariage à perpétuité . Ces lettres signées Louis ,  
 sur le repli , par le roi Phelipeaux . Enregistrées le 17  
 mars 1725 , en la chambre des comptes , signé Beau-  
 pied ( *voyez le plumitif de la chambre des comptes de Paris ,*  
*pour l'année 1725 , page 43* ) , ès registres du greffe de la  
 cour , le 1<sup>er</sup>. septembre suivant , signé Roger ; et ès re-  
 gisters du bureau des finances , le 2 juillet 1764 , signé  
 Pivotteau , et scellées du grand sceau de cire verte à lacs  
 de soie rouge et verte . Il fit un testament clos , dont  
 l'acte de suscription est du 11 mai 1736 .

Il avait épousé par contrat du 10 décembre 1697 , Ma-  
 rie de Solmignac , demoiselle de la Mothe , fille d'Hélie  
 de Solmignac , chevalier seigneur de la Vigerie , Reci-  
 dou , Bellet , etc. , et de dame Marie de Chabans , dont il  
 eut quatre enfants qui suivent :

- 1<sup>o</sup>. Alain-Thibaud de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle , demoiselle de Tocane , non mariée ;
- 3<sup>o</sup>. Madelaine de Fayolle , mariée à Guy de Fayard , seigneur des Combes ;
- 4<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle épousa N.... du Souchet , seigneur de Narbonne .

XVIII. Alain-Thibaud DE FAYOLLE , qualifié haut et

puissant seigneur , marquis de Fayolle , seigneur de Bellet , le Mas-Poitevin , Tocane , Puycheny , etc. , fit , le 29 juillet 1725 , avec Nicolas , son père , une vente sous faculté de réméré , en faveur de maître Aubin Bruneau , médecins , de certains objets , dont ils firent le retrait , le 12 juillet 1731 ; il fut institué héritier dans le testament de François , chevalier de Fayolle , son oncle , du 29 avril 1755 , et fit le sien le 18 mars 1762 .

Il avait épousé , par contrat passé au château de Puycheny , paroisse de Champeaux , en Périgord , le 18 avril 1724 , Françoise du Barry , demoiselle de Puycheny , fille de haut et puissant seigneur messire François du Barry , chevalier seigneur de Puycheny , Chezat , la Grange , etc. , et de dame Marguerite de la Garde-de-Saigne et de Vazon ; elle fit son testament le 18 juillet 1750 , qui fut ouvert après sa mort , le 18 mars 1762 . Il provint de ce mariage trois enfants , qui sont :

- 1<sup>o</sup>. Nicolas-Antoine de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Charles-Louis , chevalier de Fayolle , mort au service ;
- 3<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle , mariée par contrat du 22 juin 1757 , avec Pierre , comte de Lambertye , chevalier seigneur de Menet , etc. , fils de Jean-François de Lambertye , seigneur de Menet , et d'Elizabeth de Vidal .

XIX. Nicolas DE FAYOLLE , 11<sup>e</sup> du nom , marquis de Fayolle , chevalier , seigneur de Puycheny , Saint-Apre , Saint-Vincent de Counezae , Beausejour , Bellet , le Mas-Poitevin , etc. , né le 7 janvier 1728 , fut institué héritier universel dans le testament de dame Marguerite de la Garde-de Saigne , sa grand-mère maternelle , veuve de François du Barry , du 9 mars 1751 , et transigea , le 29 janvier 1772 , avec Pierre de Lambertye , chevalier , seigneur de Menet , son beau-frère .

Il avait épousé , par contrat passé au château de Beausejour-de-Drône , le 8 février 1754 , Jeanne de Tourtel-de-Gramont , demoiselle de Beausejour , fille d'André-de Tourtel , chevalier , seigneur de Gramont , Beausejour , Saint-Apre , les Peyronnies , etc. , et de Marguerite de Rastouil , dame de Gramont ; elle est décédée à Péri-

gueux, le 15 thermidor an X ( 3 août 1802 ), agée de 70 ans.

De ce mariage sont provenus sept enfants, qui sont :

1<sup>o</sup>. André-Alain, marquis de Fayolle, qui suit ;

2<sup>o</sup>. André-Augustin, comte de Fayolle, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé ;

3<sup>o</sup>. André-Félix, vicomte de Fayolle, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a aussi émigré et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé ; il a épouse, le 19 du mois de décembre 1816, mademoiselle Aure de Boubers-Abbeville-Tunc ;

4<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle, demoiselle de Fayolle, mariée par contrat du 15 janvier 1775, avec Louis d'Arlot, baron de St.-Saud, seigneur de la Coussiere, Romain, la Mainardie, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de feu Léonard d'Arlot, marquis de Frugie et de Françoise de Jaubert ;

5<sup>o</sup>. Jeanne de Fayolle, demoiselle de Saint-Vincent, épousa, par contrat du 28 août 1778, François de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon, Pommier, Faye, Saint-Martin, etc., fils de feu Jean de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon et de Suzanne-de Ravine ;

6<sup>o</sup>. Marie-Marguerite de Fayolle, non mariée ;

7<sup>o</sup>. Pauline de Fayolle, mariée le 16 floréal an II ( 5 mai 1794 ), à Louis-Olivier du Vaucelle.

**XX.** André-Alain, marquis DE FAYOLLE, ancien page du Roi, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 10 decembre 1787, demoiselle Claire de Meredieu-d'Ambois, dont il a eu une fille unique qui suit.

Jeanne-Marie-Aline DE FAYOLLE, née le 20 frimaire an 4 ( 11 décembre 1795 ), fut mariée le 8 février 1813, à M. le marquis d'Abzac de la Douze, et déceda à Paris, le 25 avril de la même année.

*Branche du Chadeuil, éteinte.*

XVI. Léonard DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de la Sipièvre, troisième fils de Jean de Fayolle, II<sup>e</sup>. du nom, seigneur de Fayolle, et de dame Catherine de Foucaud, fut institué héritier universel de samère, qui dans son testament, fait en 1680, lui donna la seigneurie du Chadeuil, qu'elle avait apportée à son mari. Il testa le 1<sup>er</sup>. juin 1686.

Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1680, demoiselle Marie de Salleton de Jamaux, fille de Pierre de Salleton, écuyer, seigneur de Jamaux, et de Françoise de Campagnac, dont il eut :

- 1<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Françoise de Fayolle, mariée par contrat du 28 janvier 1710, à Charles-Joseph de Laporte de Puyferat, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de feu Raimond de la Porte, seigneur de Puyferat et d'Elisabeth de Grimoard-de-Frateaux.

XVII. Pierre DE FAYOLLE, écuyer, seigneur du Chadeuil, épousa, par contrat du 31 décembre 1715, demoiselle Marie du Lau, fille d'Hélie du Lau, écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne de Raimond, dont il eut :

- 1<sup>o</sup>. N..... de Fayolle, prêtre, curé de Paussac ;
- 2<sup>o</sup>. Jean de Fayolle, écuyer, seigneur du Chadeuil, fut émancipé le 9 mai 1743, et se maria avec demoiselle Marguerite de Gauthier, très-avancée en âge.

*Branche de Douet et de Neuvic, éteinte.*

IX. Pierre de Fayolle, écuyer, seigneur de l'hospice des Hélies, situé à Bourdeille, de la Joufrenie, dans la paroisse de Saint-Martial-de Drône, etc., troisième fils de Jean de Fayolle, 1<sup>er</sup>. du nom, et d'Yrlande de la Mothe de Vernode, est auteur de la branche de Douet, connue dans la suite sous le nom de Neuvic. Il fit un échange le 12 août 1425, avec Jean de Fayolle, dit l'hermite, son

frère, et son beau-frère (parce qu'ils avaient épousé les deux sœurs), par lequel il lui céda les droits qu'il avait sur la seigneurie de Fayolle, pour ceux que son frère avait sur la maison des Hélies de Bourdeille, et est nommé dans le contrat de mariage du même Jean, son frère, daté du même jour. On ignore l'année de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1451.

Il avait épousé, vers l'an 1420, demoiselle Marie Audax, fille ainée de Guillaume Audax, damoiseau, et de Gaillarde des Hélies, et sœur de Jeanne Audax, femme de Jean de Fayolle, dit l'hermite ; elle est rappelée dans le testament de Hugues de Fayolle, son petit-fils, du 4 janvier 1511 (v. st.), dans lequel elle est qualifiée dame de *Dohec et de Joufre*. On ne lui connaît d'autre enfant que :

X. Arnaud DE FAYOLLE, dit *le Jeune*, damoiseau, seigneur de Douet ou Douhet (*de Doheto*), au diocèse de Saintes, des Hélies, de la Joufrenie, etc., est nommé dans une grande quantité d'actes, avec Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, son oncle. Il acensa, le 8 janvier 1451 (v. st.), le tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Jean et André Bonhomme. Noble Alais Audax, sa tante, fille d'André Audax, damoiseau, autorisée par noble Pierre de la Vergne, son mari, habitant du lieu de Saint-Paul-Lisonne, lui fit donation, le 10 mars 1455 (v. st.), de tous les biens meubles et immeubles qu'elle avait, tant en son hospice de la Joufrenie, situé à Saint-Martial de Drône, que dans d'autre lieux ; en présence de Richard Audour, seigneur de la Ferrière-de Riberac, et de Roger Vispont, de Saint-Martin-Lepeint, damoiseaux : Arnaud de Fayolle est qualifié dans cette acte, seigneur de la Joufrenie, et des Hélies, fils de Marie-Audax, nièce de la donatrice, comme étant fille de Guillaume-Audax, son frère. Il eut un différend, le 7 janvier 1456, en qualité d'héritier universel de feu *Guilhem Hélies*, chevalier, avec Jean de la Vaure, qualifié Donzel de Grignols, à cause de son hôtel de Charbonnières, situé à Grignols ; au sujet du tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, pour lequel il fut ordonné une enquête. Il fut institué, le 19 février 1458 (v. st.), héritier universel par le testament de Marie Audax, dame de *Jauf*.

*fray, de Buffou ou Buffol, de Douhet et de Melus, sa tante, veuve de Bernard de la Pierre, écuyer, seigneur de Saint-Mesme, demeurant à Saintes. Jean de Guilhem, damoiseau, neveu de feué Marie-Audax, dame de Douhet, lui fit donation, le 13 septembre 1465, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur les biens qui avaient appartenu à ladite Marie Audax, son aïeule. Il fit donation, le 9 décembre 1466, à Guillaume de Fayolle, son cousin germain, fils d'Arnaud de Fayolle, son oncle, d'une combe, située dans la paroisse de Saint-Germain de Sallembre, appelée la Combe du Puey-de-la-Fon, et d'une borie, appelée de Taillepétit, dans la paroisse d'Anesse, qu'Arnaud, son père, avait vendues à Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montances, et qu'il avait reprises par droit de retrait. Il déclare faire cette donation à son cousin, pour la tendre affection qu'il avait pour lui, et à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, marraine du même Guillaume. Il rendit hommage, le 9 février 1466 (v. s.), au sire d'Albret, pour ceux de ses biens qui avaient appartenu à feu Guillaume des Hélies, chevalier, et qui étaient situés dans les châtelaines de Bourdeille et de Monpont, et en l'honneur de Saint-Astier. Il acensa, le 10 décembre 1470, le tenement de la Borderie, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin; et fit un autre acensement le 15 décembre 1471. Il ne vivait plus le 17 octobre 1472, lorsque Jean de la Jaubertie, procureur fondé de noble femme Marie de la Brousse, qualifiée dame usufruitière des hospices de Douhet, au diocèse de Saintes, de la Joufrenie et des Hélies, en Périgord, veuve d'Arnaud de Fayolle, seigneur desdits lieux, acensa une tenance dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Martial du Lac.*

Les registres du trésor des chartes nous ont conservé le souvenir de plusieurs faits particuliers, concernant les seigneurs de Fayolle, qui nous font connaître la part qu'ils ont prise aux affaires du temps. On lit dans des lettres du roi Charles VII, données à Moulins en Bourbonnais, au mois de janvier 1452 (v. st.), qu'Arnaud et autre Arnaud de Fayolle, écuyers, oncle et neveu, âgés de 26 à 30 ans<sup>(1)</sup>, chargés de jeunes femmes et de petits

---

(1) Cet âge de 26 à 30 ans doit s'entendre seulement d'Ar-

enfants ( la femme même du dernier était enceinte ) ; adressèrent au roi Charles VII, une supplique, ou un mémoire , dans lequel ils exposèrent que tandis qu'ils étaient occupés à célébrer les obsèques de Raymonet de Fayolle , cousin germain d'Arnaud , le jeune , et chef principal de l'hôtel de Fayolle , qui était mort le jour précédent , 4 décembre 1452 , et qu'ils étaient livrés à la douleur , un certain nombre de francs-arbalétriers du pays de Limosin , en la compagnie desquels était un nommé *Jean Delort* , ayant quitté la ville de Libourne , vinrent se loger au village de la Beylie , et aux environs , dans la paroisse de Saint-Apre-de-Perdus ; delà , ils allèrent au village de la Borie , près de l'hôtel de Fayolle , où ils dérobèrent un mouton , et enlevèrent de force du pain , du vin , et autres comestibles : les gens du village , outrés de ces violences et de ce brigandage , et voulant y mettre un terme , portèrent leurs plaintes à leur seigneur , et implorèrent son secours . Aussitôt Arnaud le jeune se rendit sur les lieux , et adressant la parole à *Delort* , lui dit : « Comment estes-vous si hardi de piller et » rober ainsi les poures gens dudit village de la Borie , » et qu'il devait souffrir du mouton qu'ils avaient eu le » jour avant , et que autrefois ils y avaient fait assez » de mal . *Delort* lui répondit : « qu'il n'estait pas ilec venu » pour riens prendre , mais y estait venu pour cause de » la cougnoissance qu'il avait aux gens dudit village ». Arnaud de Fayolle demanda aux assistans , si *Delort* avait dit la vérité : ils répondirent que non , et ajoutèrent que ces arbalétriers venaient tous les jours leur prendre leurs biens , leur pain , vin , etc. Après plusieurs autres propos insultans , de la part de ces brigands , Arnaud de Fayolle , résolut de châtier leur insolence , et de les punir des violences et des rapines qu'ils avaient exercées contre ses vassaux ; il tira son épée , et donna deux coups sur la tête de *Delort* , qui mourut huit jours après . Le Roi , dans les lettres de rémission qu'il lui accorda bientôt après , rappelle les grands et nombreux services que les seigneurs de Fayolle lui ont rendus dans ses guerres ,

---

naud de Fayolle , le jeune , et non pas d'Arnaud , son oncle , qui devait avoir alots plus de 40 ans ( Voz son article ).

sous la charge du comte de Penthievre , du comte d'Angoulême , etc.

Il avait épousé , avant l'an 1452 , demoiselle Marie de la Brousse , qu'on croit sœur de Hugues de la Brousse (*de Brassia* ) , qui fut abbé de Terrasson , au diocèse de Sarlat , depuis l'an 1439 , jusqu'en 1461 , et qui était issu d'une famille noble , suivant la remarque de D. Claude Etiennot , dans ses *Antiquités des bénédictins du Périgord* , chap. 4 , fol. 51 .

De ce mariage est issu :

XI. Hugues DE FAYOLLE , damoiseau , seigneur de Douet , de Saint-Martial-de-Drône , de Lenclave , de Saint-Mesme , de Meslas , Saint-Sernin , des maisons nobles des Hélies , des Treissats , des Besgos , de Bosol ou Bosou , et de Jousfre , succéda à Arnaud de Fayolle , son père , en 1472 . Il reçut , le 7 août 1476 , de la part de Jean Bonhomme , la reconnaissance de la troisième partie du ténement de Chauze-Vieil , dans la paroisse de Saint-Aquilon . Il assista , le 23 mars 1501 ( v. st. ) , au contrat de mariage de Catherine de Fayolle , sa fille , avec Jaubert de Mellet , seigneur de Saint-Pardoux , et le 17 janvier 1506 ( v. st. ) , à celui d'Annet de Fayolle , son fils , avec Charlotte d'Abzac-de-la-Douze .

Il fut choisi pour commander la noblesse du Périgord , et , par ses lettres datées de Limoges , le 15 avril 1480 , il fit commandement aux maire et consuls de la ville et cité de Périgueux , qu'ils eussent à habiller , monter et armer six archiers en brigandines , pour venir servir le Roy en son ban et arrière-ban , ainsi que les nobles de la séneschaussée de Périgord y sont tenus . ( Mém. de Périgueux , impr. en 1775 , in-4°. , preuv. , pag. 513 ) . Il fit son testament au noble repaire de Lenclave , le 4 janvier 1511 ( v. st. ) , par lequel il demande à être enterré dans la chapelle de ce lieu , fondée à l'honneur de Saint-Jacques et de Saint-Christophe ; il ordonne que ce qui est porté par le testament de feu noble Marie Audax , dame de Dohec et de Jousfre , son aïeule , soit accompli ; institue son héritier universel , Annet de Fayolle , son fils aîné , auquel il substitue ses autres enfants ; et nomme ses exécuteurs testamentaires , nobles hommes M. le vicomte d'Usa , et , à son défaut , son fils , et les seigneurs de la Douze , de Longa , de Fayolle , de Chantérac , l'avocat du Roi Dupuy , etc.

Il avait épousé , avant l'an 1484 , demoiselle Anne de Lur , fils de Bardin de Lur , chevalier , seigneur de Longa , Barrière , Eyraud , Fraissinet , et de dame Anne de Barrière , elle ne vivait plus lors du testament de son mari , le 4 janvier 1511 ( v. st. ).

*N. B.* Anne de Lur était de la même maison que les comtes de Saluccs , et était petite nièce d'Hélis de Lur , mariée en 1432 , à Fortanier de Saint-Astier , seigneur des Bories , dont elle fut la première femme.

Les enfants sortis de ce mariage sont :

1<sup>o</sup>. Annet de Fayolle , qui suit ;

2<sup>o</sup>. Pierre de Fayolle , auquel son père léguua par son testament , les cens , rentes et domaines qu'il s'était réservés lors du contrat de mariage d'Annet , son fils ainé , et la métairie de *Senzelus* , qu'il avait acquise depuis ;

3<sup>o</sup>. Audet , ou Odet de Fayolle , se destina d'abord à l'état ecclésiastique , suivant le testament de son père , de l'an 1511 ; mais il y renonça dans la suite , car il épousa , par contrat passé au lieu et châtel-lenlie de Ribérac , le 28 mars 1528 , demoiselle Marie , *dite Blanche du Vigan* , ou du Viguan , fille de feu noble Jean du Vigan , écuyer , seigneur du Broulhett , paroisse de Clyen en Saintonge ; et de dame Etienette d'Aydie . Les futurs époux furent assistés par haut et puissant seigneur messire François d'Aydie , chevalier , vicomte de Turenne , seigneur de Ribérac , etc. , messire Guy d'Aydie , évêque de Sarlat , Agnet de Fayolle , chevalier , seigneur de Neuvic et de Lenclave , frère d'Odet , Arnaud d'Aydie et autres . Il paraît qu'il ne prouveint pas d'enfants de ce mariage ;

4<sup>o</sup>. Catherine de Fayolle , fut mariée , par contrat du 23 mars 1501 ( v. st. ), à noble Jaubert de Mellet , damoiseau , seigneur des Arras et de Saint-Par-doux de Drône , fils de défunt noble Hélie de Mellet , damoiseau , et de dame Odete de la Vergne ; en présence de Fortanier de Chantemerle , seigneur de Monsec , et de Jean Oudour , seigneur de la Ferrière ; elle vivait encore , lorsque son mari fit son testament le 7 octobre 1522 .

5<sup>o</sup>. Isabeau de Fayolle , avait épousé , avant l'an

- 1511, noble Bertrand de la Place, seigneur de Saint-Médard de Drône et de Sallebœuf;  
6°. Anne de Fayolle, religieuse en l'abbaye de Saintes;  
7°. Anne de Fayolle, non-mariée.

XII. Annet, nommée aussi Agnet de Fayolle, chevalier, seigneur de Douet, Neuvic, Lenclave, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, du 4 janvier 1511 (v. st.); il reçut, le 12 janvier 1514 (v. st.) l'hommage d'un sief situé dans la paroisse de Villctoureix; il fit un échange, le 11 novembre 1520, avec messire François de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince de Chalais, par lequel il lui céda la terre de Douet en Saintonge, pour celle de Neuvic, composée de deux paroisses, Neuvic et Vallereuil, qui fut alors démembrée de la châtellenie de Grignols; pour mettre cet échange à exécution, les parties firent un compromis le même jour, et choisirent pour arbitres, pour faire l'assiette de la terre de Neuvic, nobles et puissants seigneurs Bertrand de Salignac, seigneur dudit lieu, et Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze. Il fut nommé un des tuteurs des enfants mineurs de Jaubert de Mellet, son beau-frère, le 7 septembre 1522. Il fit un accord, daté du château de Beausejour, le 27 janvier 1526 (v. st.), avec François de Talleyrand, seigneur de Grignols, au sujet des limites de la fôret de Neuvic, en présence de noble Louis de Chaumont, seigneur de Labatut. Il transigea, le 17 décembre 1528, avec Louis de Talleyrand, écuyer, fils de feu Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, et dame Marguerite de Talleyrand, épouse de Jean de Calvimont, conseiller du Roi, et second président en la cour du parlement de Bordeaux, au sujet du retrait lignager que le seigneur de Talleyrand prétendait exercer sur la terre de Neuvic. Il assista au contrat de mariage d'Odette de Fayolle, son frère, du 28 mars 1528. Il reçut, le 22 février 1532 (v. st.), un hommage pour un mainement situé dans la paroisse de Bertric, sous le devoir d'un épervier, avec *les getz et sonnettes*. Il reçut plusieurs autres hommages en 1533, 1534, 1539, 1542, etc. Il transigea sur procès, le 5 juillet 1537, avec Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols; il rendit hommage au roi de Navarre, le 3 octobre 1541, pour raison de la maison noble

et château de Vernode , du repaire de Boschault , du repaire de Lambertie , et pour ce qu'il tenait dans les paroisses de Bertric , Douchapt , Tocane , Saint-Abre , l'Isle , Mensignac , l'Aiguillac de Lauche , Saint-Aquilin , Chantérac , Saint-Germain de Salembre , Saint-Pardoux de Drône , etc. Il acquit , le 15 avril 1543 , de Julien de Talleyrand , seigneur de Grignols , la portion de la forêt de Neuvic qui est située le long de la rivière de l'Isle , jusqu'au guet du Châlard , avec tout droit de justice , laquelle avait été réservée lors de l'échange fait en 1520 , avec François de Talleyrand , père de Julien. Il vendit , le 8 octobre 1543 , à Jean Jounard , écuyer , seigneur des Holmes , le lieu et repaire noble du Mas-Poitevin , situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Connezac , sous la réserve de l'hommage , qui lui fut rendu le 28 novembre suivant. Il avait déjà fait son testament le 17 avril 1532 , par lequel il donne la jouissance de ses biens à Charlotte d'Abzac , sa femme , et la propriété à Jean de Mellet , écuyer , seigneur de Saint-Pardoux , son neveu , à la charge de porter ses nom et armes ; et dans le cas où lui ou ses descendants s'y refuseraient , il lui substitue François de Mellet , seigneur des Arras , son frère , et à celui ci , Audet , son autre frère , toujours aux mêmes conditions ; fait des legs à Liette de la Place , sa nièce , fille d'Isabeau , sa sœur , etc. , nommés exécuteurs de ses dernières volontés , Pierre d'Abzac , écuyer , seigneur de la Douze et de Verg , Pierre de Lur , chevalier , seigneur vicomte d'Usa , Bertrand de Lur , chevalier , seigneur de Longa , Barrière et Fraissinet , etc. , en présence de Pierre de Solmignac , seigneur de Bellet et de Chône , d'Hélie de Lespine , bachelier ès droits , et autres .

Il avait épousé , par articles passés au château de la Douze , le 17 janvier 1506 ( v. st. ) , demoiselle Charlotte d'Abzac de la Douze , fille de noble et puissant homme Jean d'Abzac , chevalier , seigneur de la Douze , Reillac , Verg et Séniillac et de Marguerite de Salignac ; en présence de nobles et puissants hommes et seigneurs Antoine de Lustrac , chevalier , seigneur de Lustrac , Pierre de Lur , chevalier , vicomte d'Usa , Guy de Salignac , chevalier , seigneur de Casals , Jean de la Chassagne , seigneur d'Arfeuille , procureur-général du Roi , en la cour du parlement de Bordeaux , Bertrand de Lur , seigneur de Fraissinet , Pons de Carbonnières , seigneur de l'E-

wezy, Guillaume et Hélie de Fayolle, seigneurs de Fayolle, et plusieurs autres. Ces articles furent ratifiés et approuvés par toutes les parties, au château de la Douze, le 26 septembre 1507, et le mariage fut célébré le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de la Douze, en présence des seigneurs nommés ci-dessus, de Pons de Gontaut, seigneur de Biron, de Bertrand de Salignac, seigneur de Salignac, de Raimond d'Aytz, seigneur de Meymy, etc. Charlotte d'Absac fit son testament le 28 juillet 1548, en faveur du seigneur de la Douze, et mourut sans enfants.

*Branche de Clermont, éteinte.*

V. Hélie DE FAYOLLE, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, qu'on croit fils puîné d'Hélie de Fayolle, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, est le premier que l'on sache avoir formé un établissement dans la paroisse de Clermont; c'est ce qui a fait supposer qu'il était l'auteur de la branche de ce nom. Il est qualifié chevalier de Clermont, dans un accord qu'il fit vers l'an 1280, conjointement avec Hélie de Fayolle, damoiseau, son fils, et Richard de Chasseneuil, femme de ce dernier, avec Geraud de Chasseneuil (*de Chassanol*), père de Richard, Hélie de Figueyrol et autres. Hélie de Fayolle déclare, dans cet acte, (dont la date est emportée, mais dont le caractère d'écriture est de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle), avoir marié Bertrande de Fayolle, sa fille, à Bernard de Figueyrol de Saint-Pardoux, fils d'Hélie, et lui avoir constitué en dot, certaines rentes, dont il lui avait promis de faire l'assiette; *mais d'autant, est-il dit, que Clermont est plus éloigné de Saint-Pardoux, que la maison de Chassanol, et que ledit Hélie de Fayolle, pere ne possède aucun objet aux environs de Saint-Pardoux, il donne à prendre à Figueyrol, son gendre, la quotité de rente qu'il avait promis à Bertrande de Fayolle, sa fille, sur celles que Chassanol avait constitué en dot à Richard, sa bru.* Le même Hélie de Fayolle ou son fils, de même nom, qualifié aussi chevalier, fit un accord, en 1298, avec Berard de Mouleydier, damoiseau, seigneur de Monclar, Hélie de Pons et autres, pour terminer les différends qu'ils avaient à cause d'un chemin qui conduisait au château de Monclar. Il fut un des seigneurs, qui rendirent

hommage, à Beauregard, en 1301, à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord.

Il laissa entr'autres enfants :

- 1<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle, IV<sup>e</sup>. du nom, qui suit :
- 2<sup>o</sup>. Bertrande de Fayolle, mariée à Bernard de Figueyrol de-Saint-Pardoux, fils d'Hélie de Figueyrol. On trouve, dans le même tems, Pierre de Fayolle de Clarens, ou Clerans, qui rendit hommage, en 1295, à Berard de Mouleydier, seigneur de Monclar, pour tout ce qu'il possédait dans la juridiction de Monclar.

VI. Hélie DE FAYOLLE, IV<sup>e</sup>. du nom, est nommé, avec son père, dans un acte de la fin du XIII<sup>e</sup>. siècle. Il épousa, dans le même siècle, Richarde de Chasseneuil, fille de Geraud de Chasseneuil, dont il eut :

- 1<sup>o</sup>. Raimond de Fayolle, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Hélie de Fayolle, qu'on croit auteur d'une branche, établie à la Monzie, qui sera rapportée.

Ils avaient pour frère ou contemporain, Bernard de Fayolle, donzel de Clermont, mort avant l'an 1300, suivant un acte de vente, faite par Hélie de Bernard, curateur de ses enfants.

Armande de Fayolle, nommée dans un acte de 1313.

VII. Raimond DE FAYOLLE, I<sup>e</sup>. du nom, donzel de Clermont, épousa demoiselle Marguerite de Galard, et ne vivait plus en 1315, suivant un acte consenti, la même année, en faveur de sa veuve. Il laissa :

- 1<sup>o</sup>. Raimond de Fayolle, II<sup>e</sup>. du nom, qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Rudel de Fayolle, damoiseau de Clermont, est mentionné dans deux actes de vente, de 1341 et 1346, dans lesquels il rappelle Marguerite de Galard, sa mère, et dans un acte d'acense, de l'an 1359.

VIII. Raimond de Fayolle, II<sup>e</sup>. du nom, chevalier de Clermont, est nommé dans un acte de 1316, dans lequel Raimond, son père est rappelé. Son nom se trouve aussi dans des actes de 1324, 1325 et 1334. Il fit, en 1335, une donation à Pierre Grimoard, le jeune, et à Hélie Grimoard, son fils ; et ne vivait plus en 1359. On croit qu'il fut père de :

- 1<sup>o</sup>. Raimond de Fayolle , III<sup>e</sup>. du nom , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Hélis ou *Ahélias* , de Fayolle , épousa Geraud de la Gréze , habitant du Bugue , et vivait encore en 1341 ;
- 3<sup>o</sup>. Désirée de Fayolle , connue par un acte de l'an 1364 ;
- 4<sup>o</sup>. Marguerite de Fayolle fut mariée à Pierre de Bertrand , damoiseau de Clermont , dont elle était veuve en 1383.

**IX.** Raimond DE FAYOLLE , III<sup>e</sup>. du nom , chevalier de Clermont , est connu par des actes de 1359 et 1363 , dans lesquels il rappelle Raimond , son père ; il vivait encore le 16 juin 1382. On le croit père de :

- 1<sup>o</sup>. Armand de Fayolle , qui suit ;
- 2<sup>o</sup>. Donadieu de Fayolle , connu par un acte de 1412.

**X.** Armand de FAYOLLE , damoiseau , est nommé dans un acte de 1384 , avec Guilhem de Taillefer et de Hélie de Campagnac , fils de Geraud ; et dans un autre , de 1402 , avec le même Hélie de Campagnac , damoiseau de Clermont. Il fut témoin , avec Jean de Cugnac , seigneur de Cugnac , Ysarn de Valens , écuyer , habitant de Castelnau , Jean de Chaumont , de Monclar et autres , de la donation de la terre de Montastruc , que fit Adémar d'Abzac , seigneur de la Douze , à Bertrand d'Abzac , écuyer , son fils , le 4 août 1404. Il eut un différend avec Olivier d'Abzac , seigneur de la Douze , à raison de l'héritage de la Gaubertie , qui avait appartenu à Raimond Gaubert.

Il avait épousé demoiselle Armande de Clarens , dont il eut une fille unique , nommée Philippe , qui suit .

**XI.** Philippe DE FAYOLLE fut mariée , par articles passés au lieu de Clermont , le 3 mai 1428 , à Jean d'Abzac , donzel , fils d'Olivier d'Abzac , seigneur de la Douze , et de Jeanno de Barrière , et frère cadet de Guy , dit Guinot d'Abzac , seigneur de la Douze , etc. , en présence d'Hélie de Pons , seigneur de Saint-Maurice , et autres. Elle est qualifiée *noble demoiselle du lieu de Clermont , et épouse de noble homme Jean d'Abzac , seigneur de Beauregard* , dans un acte du 8 septembre 1445 , et vivait encore le 21 janvier 1451 (v. st.) ; mais elle était déjà morte avant le 8 mai 1465.

*Branche de la Monzie, éteinte.*

VII. Hélie DE FAYOLLE, V<sup>e</sup> du nom, fils puîné d'Hélie IV, chevalier de Clermont, est qualifié donzel de la Monzie (de Montastruc), et père de Bertrand de Fayolle, dans des actes de 1311 et 1313. Il fut témoin, avec le même Bertrand de Fayolle, donzel, d'une reconnaissance, faite le mercredi après la fête de la purification de la Vierge, 1314 (v. st.), en faveur de Hugues d'Abzac, seigneur, en partie, de Clarens. Il est énoncé frère de Raimond de Fayolle, dans un acte de 1316, et mentionné dans des actes de 1315 et 1324. Il ne vivait plus en 1330. Il fut père de ;

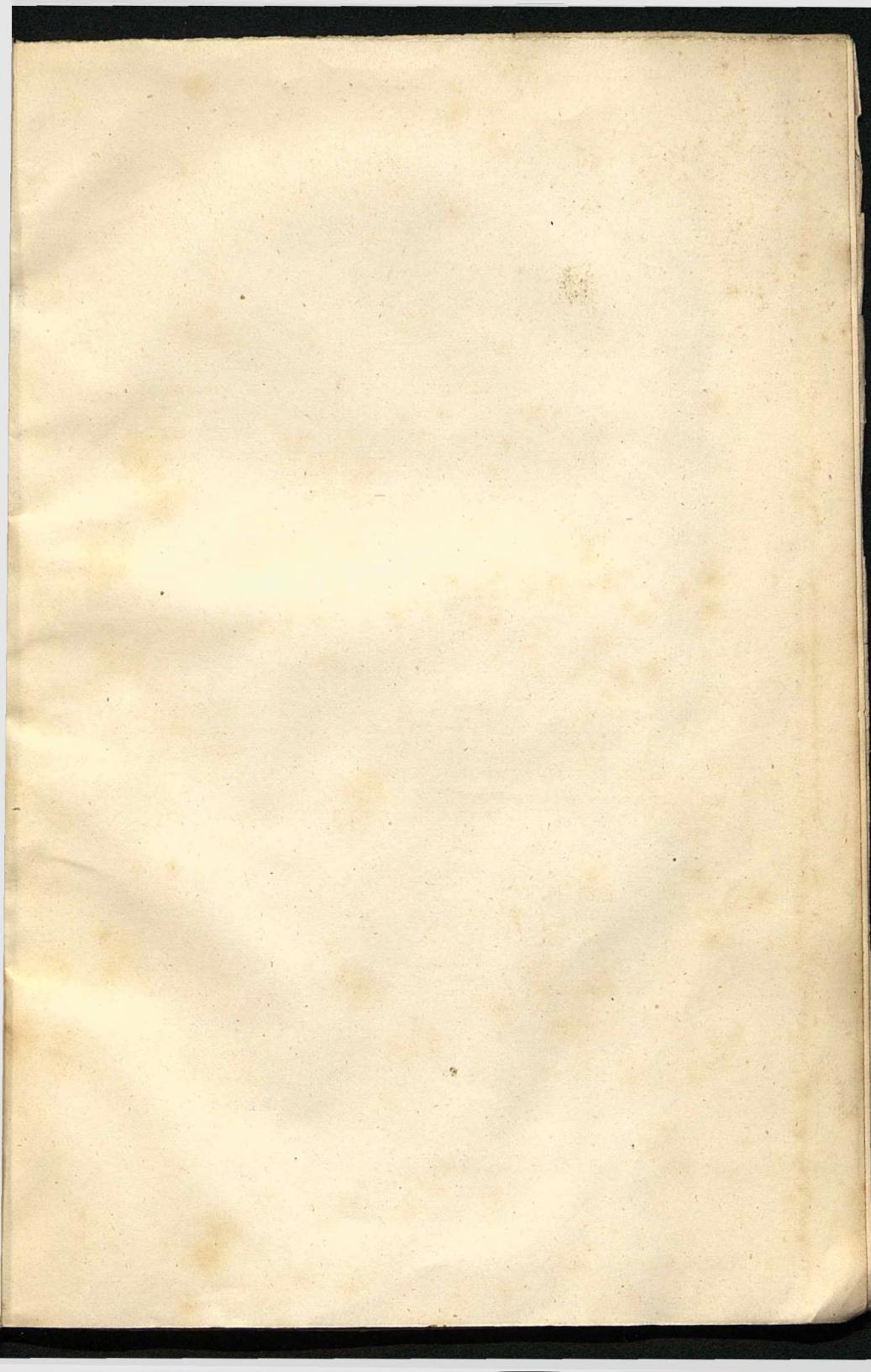
VIII. Bertrand DE FAYOLLE, donzel de la Monzie, est nommé, avec son père, dans des actes de 1311, 1313 et 1314, et peut avoir eu pour fils :

IX. Arnaud DE FAYOLLE, demeurant à la Monzie, suivant un acte d'acense, de l'an 1367. On ne connaît pas la suite de cette branche.

Il existe encore plusieurs autres familles du nom de Fayolle, telles que celles des seigneurs de Puyredon, près de Bergerac, de Sarrazac, en Périgord, sur les frontières du Limousin, de Louvigny, en Alsace, dont était Joseph de Fayolle, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, en 1720, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Louvigny, et marié avec dame Elizabeth d'Andlaw ; et plusieurs autres, établies en Poitou, en Angoumois, dans la Marche, etc. ; mais on ne connaît pas leur jonction avec la maison des marquis de Fayolle, en Périgord.

*Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules. Tenants : deux sauvages. Couronne de marquis. Devise : non ibi, sed ubique.*





donne quelques détails sur le complot ayant eu pour but d'attenter à la vie de l'Empereur, et dont les auteurs principaux sont des Romagnols arrêtés récemment à Paris. La même correspondance annonce la présence du prince de Syracuse, frère du roi de Naples, à Paris. On croit que ce voyage se rattache à des projets de réconciliation entre la cour de Naples et celle des Tuileries.

Le gouvernement anglais fait d'énergiques préparatifs pour comprimer l'insurrection des Indes. Ce n'est plus seulement 14 mille hommes qui seraient embarqués et que l'on remplacerait par la milice. Voici, selon le *Globe*, les six régiments qui vont très probablement partir pour l'Inde : le 20<sup>e</sup> régiment, le 34<sup>e</sup>, le 42<sup>e</sup> highlanders, le 54<sup>e</sup>, le 97<sup>e</sup>, et la brigade de carabiniers, 2<sup>e</sup> bataillon. En comptant les renforts qui s'embarquent déjà, ainsi que les troupes se rendant en Chine et qui probablement iront à Calcutta, et 3 régiments de Perse et de Ceylan, les forces du Bengale vont se trouver augmentées d'environ 25,000 hommes de la reine.

Ce n'est pas tout. Une lettre particulière de Londres, citée par le *Pays*, dit que l'armée expéditionnaire de Chine, se composant de deux divisions, va être réduite de moitié. Des instructions envoyées au général Arburuham, commandant

Toscane, Toscane, Toscane, pour Toscane-Villa,

disent les meilleures chroniques.

Perigaeux, autrefois N.-D.-de-Perdus, de Perdue,

raison la paroisse de Toscane-Saint-Apre, diocèse de

des plus anciens pèlerinages dont St-Norbert fut avec

les plus hores de propes de publier une notice sur un

l'honneur de la Vierge mère de Dieu, il ne sera peut-

prochainement paraltre un ouvrage monumetal en

Au moment où l'on annonce comme devant très

Monsieur le rédacteur,

Foggane-Saint-Apre, le 15 juillet 1857.

au rédacteur.

1857.

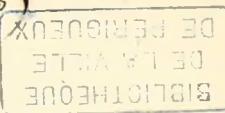
Ch. de Valois, dimanche 19 juillet

(En 1896 à l'Institut de France, en 1897 à la Sorbonne) —  
— Les deux dernières années, Jules et Louis Baudouin, ainsi que  
de nombreux autres auteurs, ont étudié les modifications de la forme des cellules  
chez diverses espèces de poissards, pour déterminer si le processus d'acquisition  
est identique avec ce qu'il existe chez les hommages. Ces observations ont  
montré que les modifications de la forme sont très-similaires, mais que leur degré

diffère. — (Ensuite, dans une autre publication, Baudouin et al. ont montré  
que les modifications de la forme sont très-similaires chez les hommages et les poissards,  
mais que leur degré est différent.) —  
— Les deux dernières années, Jules et Louis Baudouin, ainsi que  
de nombreux autres auteurs, ont étudié les modifications de la forme des cellules  
chez diverses espèces de poissards, pour déterminer si le processus d'acquisition  
est identique avec ce qu'il existe chez les hommages. Ces observations ont  
montré que les modifications de la forme sont très-similaires, mais que leur degré

diffère. — (Ensuite, dans une autre publication, Baudouin et al. ont montré  
que les modifications de la forme sont très-similaires chez les hommages et les poissards,  
mais que leur degré est différent.) —

— Les deux dernières années, Jules et Louis Baudouin, ainsi que  
de nombreux autres auteurs, ont étudié les modifications de la forme des cellules  
chez diverses espèces de poissards, pour déterminer si le processus d'acquisition  
est identique avec ce qu'il existe chez les hommages. Ces observations ont  
montré que les modifications de la forme sont très-similaires, mais que leur degré



Lettre de Notaire en la Seigneurie  
de Sérigord, — accordée à Jean Bugeaud  
natif du lieu d'Angoisse, en Sérigord, —  
à la place de Pierre Charretier, d'ailleur  
de Samilhac.

Donnée à Paris le 13 décembre  
1594. — Signé: Henri.

Recu l'original des susdites lettres  
patentes. À Sérigord le 7 aout 1596.  
Signé: Bugeaud.

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX

(Register des lettres  
patentes.)

— Estant bien informé des bonne vie, mœurs, religion  
catholique, apostolique et romaine, honeste conversation,  
sens, suffisance, loyaulté, prudhomme et bonne diligence  
de notre très bien aimé Jean Bugeaud, natif  
du lieu d'Angoisse, en Sérigord. —

Echo de Vesone, dimanche 19 juillet  
1857.

AU RÉDACTEUR.

Tocane-St-Apre, le 15 juillet 1857.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où l'on annonce comme devant très prochainement paraître un ouvrage monumental en l'honneur de la Vierge mère de Dieu, il ne sera peut-être pas hors de propos de publier une notice sur un des plus anciens pèlerinages dont s'enorgueillit avec raison la paroisse de Tocane-Saint-Apre, diocèse de Périgueux, autrefois N.-D. de Perdus, de Perducio, disent les vieilles chroniques.

Tocane, Touscane, Tuscania, pour Tuscani-Villa, ou la villa du Toscan, a dû à la beauté de son site, sur les bords de la Drône, l'avantage de fixer, à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, les caprices d'une riche famille, qui en fit une somptueuse demeure et lui donna son nom. Les nombreuses substructions romaines qui jonchent le sous-sol sur une vaste étendue, des thermes tout récemment découverts, ne laissent aucun doute sur l'existence de cette villa. « Plus tard et peut-être » avant la complète destruction du bâtiment, on en a fait un cimetière, qui probablement ne servait qu'aux possesseurs du sol. Les nombreuses armes offensives qu'on y a découvertes conduisent à cette dernière conclusion, » dit M. de Mucrin (*Annales d'agriculture de la Dordogne, 1844*). Les tombeaux trouvés sont en pierre, et occupent, par couches superposées, un vaste emplacement.

Mais Tocane s'appela aussi Notre-Dame-de-Perdus, de Perducio. Ce fut, selon la tradition, à l'occasion d'un pèlerinage en terre sainte entrepris par un seigneur de Fayolle, qui, voulant placer son voyage sous la protection de la Vierge, *Perdux, qui conduit*, lui ériga une chapelle. La date, qui est inconnue, est antérieure à l'année 1445, puisqu'il est dit qu'à cette époque, Pierre de Fayolle, premier du nom, fit donation à l'abbaye de Chancelade d'un pré situé au bout de l'écluse des moulins de Perdus. Cette chapelle a disparu dans les guerres de seigneurs à seigneurs et plus probablement dans les guerres de religion, l'église principale de la localité ayant été elle-même brûlée. On croit généralement que le sanctuaire de Marie était placé sur la rive gauche de la Drône et à quelques pas en aval du pont romain dont les vestiges existent encore. Les fêtes et les réunions qui ont lieu annuellement en cet endroit sont considérées comme la continuation du pèlerinage des temps anciens. L'extrait suivant des lettres de Charles VIII, du mois d'octobre 1489, sera connaitre toute la vénération qu'inspirait cette chapelle aux populations des provinces environnantes. On y lit entre autres choses ce qui suit : « De tout temps » et ancienneté, au lieu et paroisse de Nostre-Dame-de-Perdus, dit Touscane, dont Arnault de Fayolle « est fondateur, le jour et feste Notre-Dame, my-aoust, à un très beau voyage et grand aport, par chacun an, et y afflue moult grant nombre de pèlerins : aussi y a très belle confrérie, comme il est de coutume en Périgord et Limosin ; et en icelle confrérie se font eslire par dévocation, roys, roynes, empereurs, comtes et autres officiers, lesquels sont seigneurs de la dite confrérie, et y donnent eulx et les confrères et conseurs grant quantité de cire pour faire la luminaire de Notre-Dame, avecques ce, icelluy jour, font ung très beau service de gens d'église pour les ames des trépassés. » etc. (1)

Si vous croyez, monsieur le rédacteur, que cette petite notice sur Tocane-Saint-Apre puisse servir à l'édition publique, vous voudrez bien l'insérer dans un de vos plus prochains numéros.

SEGONDY, archéologue et chroniqueur.

(1) On disait alors bourg de Perdus, en parlant des cheflieux des paroisses de Touscane et de Saint-Abre, qui n'étaient que les deux quartiers d'une même localité. Les églises de ces deux bourgs portaient à trois, avec la chapelle dédiée à la Vierge, les édifices religieux de Touscane. Ces églises ont subi le sort de la chapelle elle-même ; il n'en existe plus de trace aujourd'hui, et les matériaux de la dernière sont entrés dans la construction d'une église neuve et belle. S'inspirant de la piété de ses pères, la cité de Tocane-Saint-Apre a voulu, par cet édifice, rétablir en l'honneur de Marie le culte de foi et d'adoration dont les traditions écrites et orales l'ont rendue si fière à si juste titre.

**R**equête présentée par Jehan de Fayolle,  
escuyer, Seigneur de la Yarte, Vernodes et du bailliage  
Sainte-Astie et Toulcane, pour faire enregistrer  
la Vendition qui lui avait été faite de la Justice et  
Seigneurie du bailliage de St Astie et Toulcane, appartenant  
et dépendance d'Irelly, appartenant au royaume, par les  
Commissaires à ce sujet, par le roi, — et qu'il soit fait  
défense au procureur du roi de comprendre dorénavant la  
dite Justice dans les affirmes que l'on a coutume de faire.

Fait par devant Pierre de Margueyssac, écuier,  
Sieur du dit lieu, juge maire et lieutenant général et  
président provincial en la ~~ville~~ seigneurie de Bergerac,  
le 5 Janvier 1596.

Registre des patenties.

1

2